



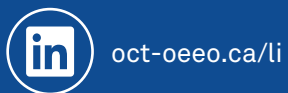
Ontario  
College of  
Teachers

Ordre des enseignantes  
et des enseignants  
de l'Ontario

# Rapport annuel 2018

Fixer la norme pour un enseignement de qualité





Prenez part à la conversation en ajoutant le mot-clic #oeeoct.

# Table des matières

## Messages

- 4 Mot de la présidente
- 6 Mot du registraire

## Survol

- 9 Coup d'œil sur l'Ordre
- 11 Mandat de l'Ordre
- 12 Conseil de l'Ordre  
(avant le 30 juin 2018)
- 14 Conseil de l'Ordre  
(après le 1<sup>er</sup> juillet 2018)
- 16 Professionnalisme et transparence

## Travail des comités

- 19 Comité d'appel de l'agrément
- 20 Comité d'agrément
- 23 Comité de rédaction
- 25 Comité exécutif
- 27 Comité des finances
- 28 Comité de gouvernance
- 29 Comité des ressources humaines
- 30 Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle
- 34 Comité d'assurance de la qualité
- 35 Comité d'appel des inscriptions
- 37 Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation
- 47 Comité de direction

## Statistiques

- 48 Transition à l'enseignement
- 53 Membres de l'Ordre
- 55 Données démographiques
- 57 Demandes d'inscription
- 59 Nombre de membres et lieux de formation
- 63 Qualifications des membres
- 67 Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires
- 68 Téléchargement des statistiques

## Finances

- 70 Reddition de comptes
- 71 Rapport des auditeurs indépendants
- 74 Bilan
- 75 État des résultats et de l'évolution des capitaux propres
- 76 État des flux de trésorerie
- 77 Notes afférentes aux états financiers



## Messages

### Mot de la présidente



#### Transitions

L'année 2018 a été une année charnière, puisque le mandat du septième conseil s'est achevé et qu'on a accueilli le huitième conseil.

Nos efforts de promotion des élections du conseil auprès de nos membres ont porté leurs fruits : 69 personnes ont présenté leur candidature.

Bien que le taux de participation électorale ait été faible, l'intérêt que les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario manifestent pour un siège au conseil s'annonce néanmoins prometteur.

L'autoréglementation est renforcée par la détermination des enseignants à servir leur profession dans l'intérêt du public.

Parmi ceux qui ont terminé leur mandat, notons les membres nommés Marie-Claude Yaacov (mars), Jane Ishibashi (août) ainsi que Marie-Thérèse Hokayem et James Knopp (septembre). De plus, Jennifer Stewart, membre élue, a quitté le conseil en février.

En septembre, le conseil a nommé Mary-Ellen Gucciardi et Gerry O'Reilly afin de combler deux postes de membres élus. De

plus, en février, Jonathan Rose a été nommé pour un mandat de trois ans. En outre, le mandat de Colleen Landers, de Bill Petrie et de Thomas Potter, membres nommés, a été prolongé.

Nous sommes reconnaissants du dévouement et de la contribution dont les membres sortants ont fait preuve dans le cadre de leur fonction et souhaitons la bienvenue à nos nouveaux collègues.

L'autoréglementation est un privilège. Les 37 membres du conseil en tiennent compte et gouvernent la profession dans l'intérêt du public avec le plus grand souci de transparence et de responsabilité. Leurs décisions orientent la profession enseignante en Ontario.

#### Protection des élèves

La sécurité et le bien-être des élèves de l'Ontario sont une priorité, c'est pourquoi le conseil a approuvé des recommandations pour que le ministère de l'Éducation modifie la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*.

Nous avons notamment approuvé une plus grande liste des actes qui entraînent la révocation obligatoire du certificat d'un membre, dont des attouchements d'ordre sexuel d'une enseignante ou d'un enseignant sur les organes génitaux, l'anus, les seins ou les fesses d'un élève.

Le conseil a également approuvé la recommandation professionnelle de l'Ordre visant à appuyer les élèves ayant des problèmes de santé mentale, ainsi que la mise à jour de notre recommandation sur le devoir de signaler.

### **Gouvernance**

Cette année, le comité de gouvernance du septième conseil a demandé qu'une tierce partie indépendante examine les processus et structures de gouvernance de l'Ordre. À la suite d'un appel d'offres public, le comité a chargé Governance Solutions Inc. (GSI) de ce projet.

En novembre, alors que le huitième conseil prenait connaissance du rapport de GSI, le gouvernement déposait le projet de loi 48, la *Loi pour des écoles sûres et axées sur le soutien*, qui entend apporter des modifications à la régie de l'Ordre. Le rapport et le projet de loi ont fait l'objet de discussions au sein du conseil.

### **À l'écoute**

Au cours de l'été, nous avons organisé des groupes de discussion avec nos membres et des membres du public dans le but de sonder leur opinion sur nos divers produits et initiatives de communication.

Par exemple, nous avons parlé du perfectionnement professionnel des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario, de l'image de marque de l'Ordre et des thèmes proposés pour une prochaine recommandation professionnelle.

Nous avons tenu ces séances en français et en anglais à Kingston, Ottawa, Kitchener, London, Timmins et Toronto. Les villes choisies reflétaient différentes régions, populations et langues.

La rétroaction aide les membres du conseil et le personnel de l'Ordre à agir avec une efficacité accrue.

### **Nouvelles priorités stratégiques**

À l'automne, le conseil a entrepris la tâche importante d'examiner [la mission, la vision et les priorités stratégiques de l'Ordre](#). Du fait de la participation des membres du conseil et des cadres supérieurs, notre mission et notre vision sont toujours nettement liées à notre mandat.

Nos nouvelles priorités stratégiques continuent de favoriser la confiance du public.

### **Félicitations aux futurs enseignants**

Cette année, grâce au programme de bourses annuel de l'Ordre, nous avons pu récompenser le succès de trois étudiants remarquables.

#### **Lauréate de la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson :**

Taylor Crawford d'Oshawa est étudiante en enseignement à l'Université Queen's.

#### **Lauréate de la Bourse pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire :**

Sarah Salt de Campbellville est étudiante en enseignement à l'Université Brock.

#### **Lauréat de la Bourse pour les cycles intermédiaire et supérieur :**

Luke Sawczak de Georgetown est étudiant en enseignement à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario.

Les membres du conseil et le personnel se consacrent pleinement au mandat de l'Ordre. Je tiens à les remercier très sincèrement pour leur professionnalisme et leur travail collaboratif. Nous continuons de servir dans l'intérêt du public et d'orienter la profession enseignante en Ontario.



Nicole van Woudenberg, EAO  
Présidente du conseil



## Messages

### Mot du registraire



#### Viser plus haut

S'il est relativement facile d'expliquer en *quoi* consiste le rôle de pédagogue, il n'est pas pour autant évident d'expliquer *pourquoi* nous l'avons choisi. Que cherchons-nous à accomplir?

Comment savoir si nos efforts portent leurs fruits? Et comment pouvons-nous démontrer que les réussites que nous énumérons à l'heure du bilan annuel sont à la fois significatives et conformes à notre mandat?

Compte tenu de l'évolution du contexte dans lequel nous œuvrons à titre d'organisme de réglementation de la profession enseignante en Ontario, nous mettons davantage l'accent sur le «pourquoi». Nos réussites de 2018 reflètent nos efforts en ce sens.

Notre mandat (le «quoi») est clairement défini dans la législation ontarienne. En termes simples, nous fixons des normes, certifions les pédagogues, agréons les programmes et cours qui permettent d'accéder à la profession et de se perfectionner, et réglons les plaintes déposées contre nos membres. Le présent rapport

regorge de statistiques et d'analyses sur les tendances observées en 2018.

Notre raison d'être (le «pourquoi») est de protéger le public et de servir ses intérêts. Au cœur même de cette raison d'être, les deux impératifs que sont le bien-être et la sécurité des élèves fournissent un cadre pour l'élaboration de nos initiatives et le déroulement de nos activités. Ils nous aident également à renforcer la confiance que le public voue à la profession enseignante.

Je me permettrai d'illustrer au moyen d'un exemple. Afin d'atténuer les risques pour les élèves, nous avons demandé au gouvernement de modifier la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* en vue d'élargir la définition des actes de mauvais traitements d'ordre sexuel qui entraînent la révocation obligatoire du certificat d'enseignement. Nous avons demandé également l'adoption de mesures qui obligent les employeurs à nous transmettre de l'information pertinente en temps opportun. De plus, nous avons exprimé notre appui à l'égard d'un programme qui procurerait un soutien financier en matière de thérapie et de counseling aux élèves victimes de mauvais traitements d'ordre sexuels.

En avril, nous sommes intervenus devant la Cour suprême du Canada en vue de protéger la vie privée des élèves et de donner notre point de vue sur ce qui constitue, pour les enseignants, une conduite professionnelle acceptable à l'égard des élèves sur le plan juridique.

Faire de la réduction des méfaits un objectif a donné lieu à un examen plus approfondi des «catégories de risque», c'est-à-dire nos secteurs d'activités où il est possible de prévoir les risques et d'intervenir adéquatement, tels que la gouvernance, les finances et l'exercice de la profession.

Ainsi, grâce à des examens réguliers et cycliques, nous sommes en mesure d'atténuer les risques et d'améliorer l'efficacité de nos processus d'exploitation.

Notre comité de gouvernance avait notamment demandé un examen indépendant de notre structure de gouvernance. Au début de 2019, notre conseil axera ses efforts sur le rapport et les recommandations qui ont émané de cet examen externe, lesquelles portent entre autres sur la mise en œuvre d'un conseil de gouvernance plus modeste et des listes de membres externes pouvant siéger aux différents comités prévus par la loi.

D'autre part, nous avons adopté plusieurs initiatives en vue d'appuyer les pédagogues dans leur formation initiale et leur perfectionnement continu, ainsi qu'en matière d'élaboration de politiques et d'agrément de cours menant à une qualification additionnelle (QA). Nous avons rencontré le personnel du ministère de l'Éducation afin de revoir les mécanismes de rétroaction et les changements proposés à la réglementation, organisé des ateliers à l'intention des concepteurs de QA, adopté des lignes directrices pour les QA avec la participation d'aînés des communautés inuites (apprentissage de l'inuktitut) et de représentants de groupes de sourds et de

malentendants, et rencontré des étudiantes et étudiants des deux premières années d'un programme de formation à l'enseignement dans les facultés d'éducation de l'Ontario. Nos efforts constants en vue de consulter et d'éduquer nous aident à mieux cerner certains enjeux et à trouver des solutions.

L'atténuation des risques dans un contexte d'autoréglementation était au premier plan de notre congrès *Inspirer la confiance au public* qui s'est déroulé le 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin. En se rencontrant pour parler des études de cas et des meilleures pratiques, les organismes de réglementation peuvent mieux se prémunir contre les risques et améliorer leurs pratiques professionnelles.

À l'été, l'Ordre a invité des parents et des membres de la profession à prendre part à des groupes de consultation. Les participants à ces groupes ont souligné que la santé mentale est un sujet qui mérite qu'on s'y attarde. Ainsi, nous avons dévoilé en novembre une recommandation professionnelle intitulée *Favoriser la santé mentale des élèves*, dont nous ferons la promotion au sein de sept communautés au printemps de 2019. Nous avons pour ce faire consulté bon nombre d'experts et d'intervenants du secteur de l'éducation. En fournissant un cadre de travail qui permet à nos membres d'envisager différentes façons de se pencher sur ces questions, de dialoguer et d'agir, nous respectons leur jugement professionnel et leur capacité à veiller aux besoins des élèves à risque.

En novembre, le conseil a fait de la gestion des risques l'une des trois priorités de l'Ordre au cours des cinq prochaines années, avec l'amélioration de l'engagement des partenaires et le renforcement de la transparence et de la reddition de compte.

Pour faciliter les échanges avec nos membres et le public, notre site web, notre revue et nos documents ont fait peau neuve. Le recours à un langage à la fois clair et simple, évitant

dans la mesure du possible tout jargon technique, facilitera la compréhension. L'ample utilisation des médias sociaux et des plateformes électroniques populaires nous permettra d'autre part de communiquer directement avec le public et nos membres, de connaître leurs opinions et de répondre rapidement à leurs questions. Des efforts soutenus en matière d'ouverture et de transparence sont un gage d'efficacité. La transparence est un autre facteur qui inspire la confiance.

En 2018, nous avons renouvelé l'agrément des programmes de formation à l'enseignement du Collège universitaire Redeemer, de l'Université York, du Collège universitaire Tyndale, de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario et de l'Université Laurentienne. Nous avons également approuvé des modifications considérables aux programmes de l'École d'éducation Schulich de l'Université Nipissing, ainsi que de la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor.

Grâce au leadership de notre conseil, à la diligence de notre personnel et aux points de vue éclairés de nos collègues des secteurs de l'éducation et de l'autoréglementation, nous travaillons sans relâche pour enrichir l'éducation et rendre les milieux d'apprentissage plus sûrs pour les élèves de l'Ontario.

Nous valorisons l'intérêt du public, l'honnêteté, l'intégrité, la diversité et l'inclusion. Nous valorisons aussi la qualité, le professionnalisme, la responsabilité fiscale, l'efficacité et le travail d'équipe. Et je valorise la passion et l'engagement de toutes celles et de tous ceux qui font des élèves leur priorité.

Allez-y, demandez-moi «pourquoi»!



Michael Salvatori, EAO  
Chef de la direction et registraire





## Survol

### Coup d'œil sur l'Ordre

#### Notre mandat

L'Ordre réglemente et régit la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public. Nous sommes chargés :

- d'établir les normes d'exercice et de déontologie
- de délivrer, de suspendre ou d'annuler les certificats d'enseignement
- d'agréer les programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel
- de faire enquête sur les plaintes déposées contre nos membres et de mener des audiences.

Nous devons aussi communiquer avec le public au nom de nos membres. Le présent rapport annuel est un exemple de communication avec le public, et notre [site web](#) en est un autre.

#### Dans l'intérêt du public

Nous devons d'abord et avant tout servir et protéger l'intérêt du public. Nos politiques et initiatives visent à favoriser l'excellence en enseignement. L'Ordre doit s'acquitter de ses tâches de façon responsable, en tenant toujours compte de l'intérêt du public, comme en témoignent les normes de déontologie et d'exercice.

Dans l'intérêt de la transparence, le public peut accéder [au tableau des membres](#) sur

notre site web afin de prendre connaissance de leurs qualifications et compétences. Le public peut assister aux audiences disciplinaires et lire, dans notre revue et sur notre site web, un sommaire de [chaque audience](#) ainsi que de la [décision prise](#).

#### Notre gestion

L'Ordre est régi par un conseil de 37 membres :

- 23 sont des membres de l'Ordre élus par leurs pairs pour un mandat de trois ans; ils travaillent pour les conseils scolaires catholiques et publics de langues française et anglaise de la province, aux paliers élémentaire et secondaire.
- Les directions d'école et directions adjointes, les agentes et agents de supervision, ainsi que le personnel des écoles privées et des facultés d'éducation élisent 4 des 23 membres élus du conseil.
- 14 sont des membres nommés par le gouvernement provincial pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans.

Le conseil se réunit au moins quatre fois par an pour définir l'orientation, recommander des modifications réglementaires, et élaborer et approuver les politiques et procédures qui sont directement liées aux objets et au mandat de l'Ordre.

## Nos membres

Qui sont membres? Enseignantes et enseignants, conseillères et conseillers scolaires, directions adjointes, directions d'école, agentes et agents de supervision, directrices et directeurs de l'éducation, et celles et ceux qui occupent un poste ailleurs qu'au sein d'un conseil scolaire doivent avoir reçu l'autorisation d'enseigner de l'Ordre pour travailler dans les écoles et systèmes scolaires financés par les fonds publics de l'Ontario. Ils travaillent aussi dans les facultés d'éducation, au ministère de l'Éducation, dans les fédérations d'enseignantes et d'enseignants, à l'Ordre, dans les écoles indépendantes et dans de nombreux autres établissements offrant des occasions d'apprentissage aux enseignants et aux élèves, en Ontario ainsi qu'ailleurs au Canada et dans le monde. En 2018, l'Ordre comptait 234 729 membres.

## Nos services

Nous mettons à la disposition de nos membres et du public une gamme impressionnante de ressources dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, lesquelles sont disponibles sur notre site web, à [la bibliothèque Margaret-Wilson](#) (pour nos membres seulement) et dans nos revues trimestrielles [Pour parler profession](#) et [Professionally Speaking](#). Des organismes gouvernementaux, des consulats, des organisations internationales, des groupes de revendication de même que d'autres provinces du Canada se tournent de plus en plus vers nous pour en savoir davantage sur la certification des enseignants, l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger ainsi que le statut des programmes de formation à l'enseignement de partout dans le monde. Dans la mesure du possible, nous utilisons un langage neutre dans notre correspondance. Le fait de permettre aux membres de s'auto-identifier témoigne de notre engagement continu de favoriser l'inclusion et le respect

de la diversité dans nos communications avec les postulantes et postulants, nos membres et les membres du public issus de diverses communautés.

## Intervenants en éducation

La force du système d'éducation ontarien réside dans la richesse et l'étendue des connaissances et de l'expérience des personnes et des groupes qui travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage des élèves. Les groupes de parents, les conseillers scolaires et les organismes gouvernementaux collaborent avec les pédagogues et les administrateurs, les facultés d'éducation, les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et les associations professionnelles pour cerner les enjeux et trouver des solutions. Que ce soit pour élaborer des normes d'exercice ou donner suite à des initiatives gouvernementales, nous tenons à consulter les intervenants en éducation afin de mieux traiter les dossiers qui concernent la profession enseignante.

## Mandat de l'Ordre

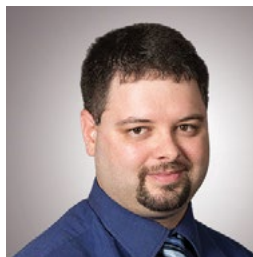
- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité des membres.
- Élaborer, établir et maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation professionnelle des enseignants offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de formation continue offerts aux enseignants par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur des certificats de qualification et d'inscription.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre ses membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de certificats autres que le certificat nécessaire pour s'inscrire à l'Ordre, dont les certificats de qualification à titre d'agente ou d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres certificats.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions que prescrivent les règlements.



## Conseil de l'Ordre (avant le 30 juin 2018)

(Membres du conseil après le 1<sup>er</sup> juillet 2018 : voir la page 16.)

### Membres élus



Pier-Olivier  
Arsenaault, EAO



Brian Beal, EAO



Ann Ciaschini,  
EAO



Angela De Palma,  
EAO



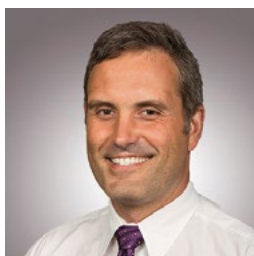
Susan E. Elliott-  
Johns, EAO



Tim Gernstein,  
EAO



Jacqueline  
Karsemeyer, EAO



Matthew  
Kavanagh, EAO



Shanlee Linton,  
EAO



Myreille  
Loubert, EAO



Shannon Marcus,  
EAO



Richard Michaud,  
EAO



Sara Nouini, EAO



Claudia Patenaude-  
Daniels, EAO



Brigitte (Bidal)  
Piquette, EAO



Robert Ryan, EAO



Anthony Samchek,  
EAO



Vicki Shannon,  
EAO



Jennifer Stewart,  
EAO



Stéphane Vallée,  
EAO



Nicole van  
Woudenberg, EAO



Ravi Vethamany,  
EAO



Wes Vickers, EAO

## Membres nommés



Jean-Luc Bernard,  
EAO



Elizabeth Edgar-  
Webkamigad, EAO



Marie-Thérèse  
Hokayem



Godwin Ifedi



Jane Ishibashi



James Knopp



Colleen Landers



Marlène Marwah



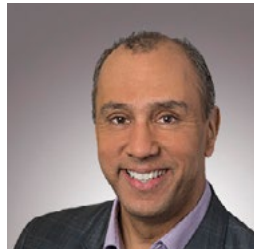
Michelle Miner-  
Seal



Bill Petrie



Tom Potter



Jonathan Rose



Ronna Warsh



Marie-Claude  
Yaacov

## Chef de la direction et registraire



Michael Salvatori,  
EAO

# Conseil de l'Ordre (après le 1<sup>er</sup> juillet 2018)

## Membres élus



Charles Dimitry  
Abraham, EAO



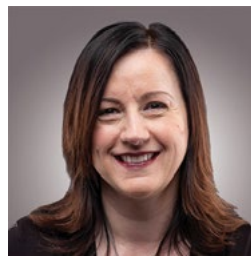
Diane Ballantyne,  
EAO



Paige Bennett,  
EAO



Chantal Côté, EAO



Irene Dembek,  
EAO



Susan E. Elliott-  
Johns, EAO



Rebecca Forte,  
EAO



Melissa Gaffen,  
EAO



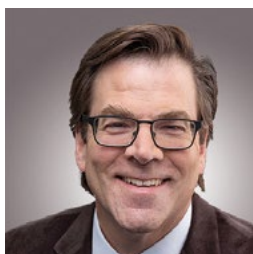
Tim Gernstein,  
EAO



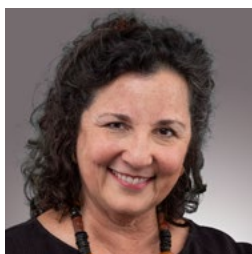
Erin Glen, EAO



Mary-Ellen  
Gucciardi, EAO



John Hamilton,  
EAO



Jacqueline  
Karsemeyer, EAO



Shannon Marcus,  
EAO



Mary-Anne  
Mouawad, EAO



Sara Nouini, EAO



Alicia Nunn, EAO



Gerry O'Reilly, EAO



Nicola Powadiuk,  
EAO



Stéphane Vallée,  
EAO



Nicole van  
Woudenberg, EAO



Ravi Vethamany,  
EAO



Stephen  
Zimmermann, EAO

## Membres nommés



Jean-Luc Bernard,  
EAO



Bob Cooper, EAO



Elizabeth Edgar-  
Webkamigad, EAO



Marie-Thérèse  
Hokayem\*



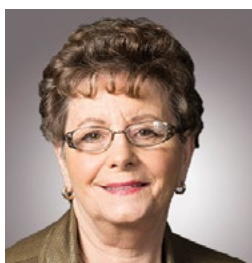
Godwin Ifedi



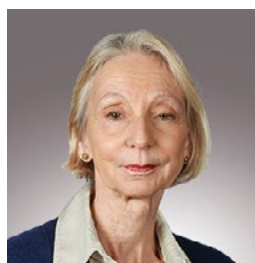
Jane Ishibashi\*\*



James Knopp†



Colleen Landers



Marlène Marwah



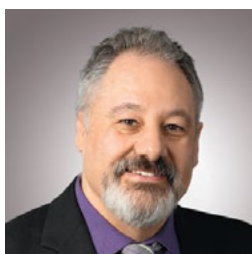
Michelle Miner-  
Seal



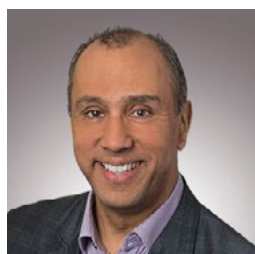
Bill Petrie



Tom Potter



Vincent Rinaldo,  
EAO



Jonathan Rose



Ronna Warsh

## Chef de la direction et registraire



Michael Salvatori,  
EAO

\* jusqu'au 7 septembre 2018

\*\* jusqu'au 24 août 2018

† jusqu'au 4 septembre 2018

## Professionnalisme et transparence

L'Ordre réglemente la profession enseignante en Ontario. Nous avons pour mandat de protéger les élèves et nous prôtons le professionnalisme et la transparence.

Le terme «professionnalisme» signifie que nous veillons à ce que les enseignants soient certifiés, qualifiés et dignes d'enseigner dans les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario. Cela signifie aussi qu'il ne faut pas s'arrêter aux succès mais continuer le travail accompli tout en apportant des améliorations au besoin.

La transparence signifie s'assurer que nos activités sont ouvertes et accessibles au public. Nous devons ouvrir le dialogue avec nos intervenants et savoir parler avec eux plutôt que leur servir des discours. Nous devons donner des réponses en langage courant au lieu d'avoir recours à la terminologie de l'éducation.

Le professionnalisme et la transparence sont enracinés dans notre réalité et sont étroitement liés à notre mission, à notre vision et à nos valeurs de plusieurs façons.

### Nouvelles priorités stratégiques

En novembre 2018, le conseil a approuvé de nouvelles [priorités stratégiques](#) pour orienter le travail de l'Ordre de manière à pouvoir :

- renforcer la reddition de comptes et la transparence
- gérer les risques plus stratégiquement
- améliorer l'engagement des partenaires.

Ensemble, ces priorités appuient notre mission, notre vision et nos valeurs.

### Examen indépendant sur notre gouvernance

Dans une optique d'amélioration continue, l'Ordre a commandé un [examen indépendant](#)

de nos processus et structures de gouvernance à Governance Solutions Inc. (GSI). De mars à septembre 2018, GSI a observé des réunions du conseil et parlé à divers intervenants, y compris des membres du public, des membres de l'Ordre, des membres du conseil actuel et des conseils précédents, des fédérations d'enseignants, des conseils scolaires, des associations d'intérêts pédagogiques et des organismes de réglementation.

Le rapport complet de GSI comprend 37 recommandations et s'inscrit dans le cadre de notre volonté de faire preuve d'une efficience et d'une efficacité accrues.

### Recommandation professionnelle : Favoriser la santé mentale des élèves

Comme le prescrit la loi, nous sommes tenus d'informer nos membres par l'entremise de recommandations professionnelles afin d'orienter et d'améliorer la pratique professionnelle. Pour offrir des conseils pertinents et utiles, nous travaillons de près avec des membres, des spécialistes du domaine et des intervenants afin d'élaborer des recommandations. Ces dernières sont envoyées par la poste à nos membres, et on en parle dans notre revue officielle *Pour parler profession* et dans nos cyberbulletins *Des nouvelles de l'Ordre* et *La Norme*, destinés respectivement à nos membres et au public, ainsi que dans les réseaux sociaux.

Publiée cette année, la recommandation [Favoriser la santé mentale des élèves](#) a pour objectif d'aider les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario à appuyer les élèves ayant des problèmes de santé mentale. Elle précise les déterminants de la santé mentale et les responsabilités professionnelles des pédagogues tout en fournissant des ressources pour appuyer tant les élèves que les enseignants.

## Actualisation de l'image de marque

Toujours soucieux de mieux communiquer avec le public, nous avons actualisé notre image de marque en 2018. Notre matériel est ainsi plus clair et notre langage plus simple. Nous simplifions également la navigation de notre site web dans le cadre de notre engagement à être plus ouvert, plus disponible et plus accessible.

## Protection du public et transparence en tout temps

À la fin de 2018, on pouvait consulter sur notre site web plus de 700 décisions disciplinaires rendues au cours des 21 dernières années concernant des membres de l'Ordre.

Les décisions sont aussi accessibles au public par d'autres moyens :

- Nous affichons toutes les décisions disciplinaires sur le site de l'Institut canadien d'information juridique ([CanLII](#)).
- Des copies des décisions disciplinaires sont disponibles à la [bibliothèque Margaret-Wilson](#). Le public peut aussi en demander une version électronique.
- Les décisions sont transmises dans leur intégralité à Quicklaw, un des fournisseurs canadiens de services en recherche juridique par abonnement.
- Les sommaires des décisions du comité de discipline sont publiés sur notre site web ainsi que dans nos revues officielles, [Pour parler profession](#) et [Professionally Speaking](#).
- Le [tableau public des membres](#) joue aussi un rôle important dans la communication des décisions du comité de discipline, car elles sont publiées en ligne.

## Trouver un membre

[Trouver un membre](#) demeure la section de notre site web la plus populaire avec 8,2 millions de pages consultées en 2018.

Le tableau public des membres de l'Ordre contient des renseignements sur leurs qualifications et leurs titres de compétence ainsi que des précisions sur toute révocation, annulation ou suspension de leur certificat de qualification et d'inscription.

## Appli OEEO (réservée aux membres)

Notre appli mobile pratique convient aux appareils [Apple](#) et [Android](#).

## Twitter

Notre fil [@OEEO\\_OCT](#) regorge d'informations sur nos événements, nos ressources pédagogiques, et plus encore!

## Facebook

Consultez notre page [Facebook](#) pour :

- répondre à des sondages
- découvrir les délégations qui nous rendent visite
- lire nos dernières nouvelles
- consulter nos offres d'emploi
- être à l'affût des événements, des tendances et des activités impromptues.

## YouTube

Visitez notre [chaîne YouTube](#) pour regarder des vidéos sur :

- des pratiques exemplaires et la façon dont elles inspirent les élèves à s'épanouir
- nos critères d'inscription
- le déroulement d'une audience disciplinaire
- nos conseils aux enseignantes et enseignants sur l'utilisation des médias sociaux, sur les fautes professionnelles et sur la sécurité des élèves
- l'enseignement aux membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Vous pouvez également communiquer avec nous sur [Instagram](#), [LinkedIn](#) et [Pinterest](#).

## Cyberbulletins

Abonnez-vous à [La Norme](#), notre cyberbulletin destiné au public, afin d'en apprendre davantage sur :

- notre mandat
- les qualifications des enseignantes et enseignants
- nos efforts en vue d'assurer le maintien de normes élevées en éducation
- nos rapports sur les tendances en éducation
- la législation relative à l'éducation.

Nos membres peuvent [s'abonner](#) en ligne au cyberbulletin *Des nouvelles de l'Ordre* pour rester au fait des dernières nouvelles et de l'évolution des activités de l'organisme et de la profession enseignante.

## Revue sur papier et en ligne

[Pour parler profession](#), l'une des publications du domaine de l'éducation en français ayant le plus grand tirage en Amérique du Nord, est notre revue trimestrielle à l'intention des membres de l'Ordre. Elle donne de l'information sur les tendances en éducation, les pratiques exemplaires en enseignement et la régie de la profession enseignante. Vous pouvez vous y abonner ou la feuilleter gratuitement en ligne.

## Consultez des statistiques dans nos rapports annuels

Nos [rapports annuels](#) antérieurs, riches en informations et en statistiques, permettront aux membres du public d'en savoir plus sur les membres de la profession enseignante en Ontario.

## Comité de protection de l'intérêt public

Le comité de protection de l'intérêt public ne s'est pas réuni en 2018, car il n'avait pas le nombre requis de membres nommés.



## Travail des comités

### Comité d'appel de l'agrément

Le comité d'appel de l'agrément est établi en vertu du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement. Le comité examine les demandes d'appel des fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement dont l'agrément a été refusé ou assorti de conditions. Ce comité veille à ce que le processus d'agrément des programmes de formation et de perfectionnement professionnel soit équitable en permettant aux établissements qui interjettent appel de présenter de nouveaux renseignements ou de faire réviser la décision.

De nouveaux membres du conseil ont été nommés au comité en 2018. À la réunion d'orientation, les membres du comité ont participé à des séances de formation sur des enjeux qui touchent le processus d'appel de l'agrément, comme le mandat et les processus du comité, le cadre législatif, les principes d'agrément et la rédaction de décisions.

Le comité n'a reçu aucun appel en 2018.

Jusqu'au 30 juin 2018 :

- Godwin Ifedi (n)
- Marlène Marwah (n)  
(à compter du 10 mai 2018)
- Brigitte (Bidal) Piquette, EAO (é)
- Jennifer Stewart, EAO (é)  
(jusqu'au 6 février 2018)
- Stéphane Vallée, EAO (é)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- Charles Dimitry Abraham, EAO (é)
- Melissa Gaffen, EAO (é)
- Alicia Nunn, EAO (é) (présidente)
- Bill Petrie (n)
- Jonathan Rose (n) (vice-président)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

## Comité d'agrément

Le comité d'agrément de l'Ordre assure la haute qualité des programmes de formation du personnel enseignant de l'Ontario au moyen d'un processus d'examen et d'agrément rigoureux qui vise à assurer au public que les programmes répondent aux normes énoncées dans la loi.

Le comité d'agrément nomme un sous-comité d'agrément pour examiner chaque programme de formation à l'enseignement en Ontario. Les nouveaux programmes sont examinés avant qu'ils ne soient offerts aux étudiants en enseignement, et les programmes existants sont examinés tous les sept ans pour veiller à ce qu'ils satisfassent toujours aux normes et aux conditions réglementaires.

Dans le cadre d'un examen d'agrément, les membres du sous-comité passent en revue les documents que soumet le fournisseur du programme et visitent les lieux où est offert le programme. De plus, ils mènent des entrevues avec des membres du corps professoral et des intervenants, examinent des documents et évaluent les installations et les ressources. Les membres du public ont toujours l'occasion de donner de la [rétroaction](#) sur les programmes durant la période d'évaluation.

À l'issue de son examen, le sous-comité rédige un rapport dans lequel il présente ses recommandations et les preuves qu'il a examinées. Le comité prend en compte l'information et rend sa décision sur l'agrément.

### Examens d'agrément

En 2018, le comité a examiné les quatre programmes de formation à l'enseignement suivants :

- Département d'éducation du Collège universitaire Redeemer :
  - Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles

#### Jusqu'au 30 juin 2018

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Susan E. Elliott-Johns, EAO (é) (vice-présidente)
- Marie-Thérèse Hokayem (n)
- Matthew Kavanagh, EAO (é)
- Colleen Landers (n)
- Richard Michaud, EAO (é)
- Claudia Patenaude-Daniels, EAO (é)
- Tom Potter (n) (à compter du 8 février 2018)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é) (présidente)

#### Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018

- Paige Bennett, EAO (é) (vice-présidente)
- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Susan E. Elliott-Johns, EAO (é)
- Rebecca Forte, EAO (é)
- Marie-Thérèse Hokayem (n) (jusqu'au 7 septembre 2018)
- Colleen Landers (n) (présidente)
- Mary-Anne Mouawad, EAO (é)
- Tom Potter (n)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation

- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation

- Faculté d'éducation de l'Université York :
  - Programme consécutif et programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen,

- moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation
        - Programme consécutif de formation à l'enseignement destiné aux personnes issues des communautés des Premières Nations, des Métis ou des Inuits, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation
- Département d'éducation du Collège universitaire Tyndale :
  - Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde ainsi que les cycles moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation
- Faculté d'éducation de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario :
  - Programme consécutif et programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Le comité d'agrément a également rendu une décision concernant le renouvellement de l'agrément d'un programme de formation professionnelle de l'Université Laurentienne. L'examen avait eu lieu au début de 2017.

Vers la fin de 2018, les facultés d'éducation de l'Université Brock et de l'Université Laurentienne ont présenté une demande d'agrément général de leurs programmes. Ces examens auront lieu en 2019.

## Suivi des programmes ayant reçu l'agrément avec conditions

Lorsqu'un programme de formation à l'enseignement est agréé avec conditions, le fournisseur doit présenter au comité d'agrément un plan comportant les mesures qu'il prendra pour satisfaire aux conditions, suivi de rapports annuels faisant état de ses progrès. Les facultés peuvent également demander au comité de retirer les conditions des programmes agréés.

Le comité d'agrément a reçu et examiné un plan du Département d'éducation du Collège universitaire Tyndale visant à satisfaire aux conditions imposées à son programme consécutif menant à un baccalauréat en éducation (avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde ainsi que les cycles moyen-intermédiaire). Le comité a retiré toutes les conditions de ce programme.

Le comité a également reçu et examiné un rapport annuel de la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor visant à satisfaire aux conditions imposées à son programme consécutif en plusieurs parties menant à un baccalauréat en éducation ou à un diplôme en éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année). Le comité a retiré toutes les conditions de ce programme.

## Décisions relatives à des modifications importantes

Le comité d'agrément a reçu et examiné des demandes de modifications et d'ajouts importants aux programmes suivants :

- École d'éducation Schulich de l'Université Nipissing :
  - Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner les langues autochtones, menant à un

- baccalauréat en éducation ou à un diplôme (connu sous le nom de «Teacher of Indigenous Languages as a Second Language Program» ou «TILSL»)
  - Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
  - Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation
- Faculté d'éducation de l'Université de Windsor :
  - Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un diplôme en études technologiques
- Faculté d'éducation de l'Université Lakehead :
  - Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études en enseignement des langues autochtones, menant à un diplôme en éducation (connu sous le nom de «Indigenous Language Teacher's Diploma Program»)

Le comité a approuvé les modifications et ajouts aux programmes de l'Université Nipissing, de l'Université de Windsor et de l'Université Lakehead.

### Ressources en matière d'agrément

Afin d'avoir en place un processus d'examen moderne et simplifié, le personnel ne cesse d'améliorer les ressources et pratiques. En

2018, il a actualisé les ressources pour tenir compte des modifications réglementaires et des améliorations aux programmes. Les facultés, de même que les membres du comité et du sous-comité, ont eu l'occasion de fournir une rétroaction, et leurs apports ont été intégrés, le cas échéant.

### Perfectionnement professionnel du comité

Les membres du comité d'agrément ont assisté à des présentations pour favoriser leur perfectionnement professionnel continu. Parmi les thèmes abordés, notons la formation initiale du personnel enseignant en Ontario, l'orientation du comité d'agrément du huitième conseil de l'Ordre et la formation des membres du sous-comité. Ils ont également reçu une formation juridique sur la rédaction des motifs et des conditions.

### Rétroaction du public

L'Ordre invite les membres du public à commenter les programmes de formation à l'enseignement qu'il examine. À cette fin, un outil d'avis par courriel sur notre site web permet au public de prendre connaissance des examens d'agrément à venir et de formuler des observations sur la qualité des programmes que le sous-comité doit examiner. Les activités de sensibilisation dans les médias sociaux tout au long de l'examen d'agrément donnent l'occasion au public de transmettre ses suggestions au sous-comité.

Consultez notre site web pour en savoir plus sur les prochains [examens d'agrément](#) ou suivez nous sur [Facebook](#), [Twitter](#) ou [LinkedIn](#).

## Comité de rédaction

*Pour parler profession*, notre revue trimestrielle primée, est livrée, en français ou en anglais (*Professionally Speaking*), à 232 314 enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario. Elle offre des histoires inspirantes sur nos membres, présente des rapports sur les tendances en éducation et en réglementation, et propose des articles de fond, des critiques de livres ou autres, et des ressources pertinentes à des fins de perfectionnement professionnel.

On y trouve également le portrait [d'enseignants remarquables](#) qui ont influencé la vie de personnalités canadiennes.

Le comité de rédaction détermine les politiques éditoriales et publicitaires de la revue. Il en étudie le contenu avant sa publication et prépare les numéros suivants en vue d'établir une sélection thématique équilibrée et représentative des champs d'intérêt très diversifiés de nos membres. Chaque numéro met en vedette des pédagogues dont les pratiques exemplaires leur ont valu une reconnaissance municipale, provinciale ou nationale, et leur donne l'occasion de parler de leur philosophie à leurs collègues.

Grâce à la rétroaction des membres de l'Ordre sur le contenu qu'ils trouvent le plus utile dans leur pratique professionnelle, le comité de rédaction est en mesure d'améliorer continuellement la revue.

Nos courts [portraits-documentaires](#) de la série *Pratiques exemplaires*, lancée en 2014, génèrent un intérêt grandissant tant en français qu'en anglais. Affichés sur la chaîne YouTube de l'Ordre, ils donnent à l'auditoire, francophone et anglophone, un aperçu du quotidien d'enseignants primés. L'un de ses petits films en français a été visionné près de 3 000 fois.

Jusqu'au 30 juin 2018

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Tim Gernstein, EAO (é)
- Godwin Ifedi (n)
- Myreille Loubert, EAO (é) (présidente)
- Anthony Samchek, EAO (é) (vice-président)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Chantal Côté, EAO (é) (vice-présidente)
- Melissa Gaffen, EAO (é)
- Tim Gernstein, EAO (é) (jusqu'au 20 novembre 2018)
- Godwin Ifedi (n) (président)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Ces mini-documentaires viennent s'ajouter aux [articles du même nom](#) publiés dans la revue. Le tout met en lumière des membres de l'Ordre qui ont reçu un prix prestigieux en enseignement. Leurs histoires illustrent un travail bien fait et s'avèrent l'occasion de présenter des techniques qui ont été utilisées avec beaucoup de succès.

En 2018, les articles de fond et sections spéciales de *Pour parler profession* ont traité d'importantes initiatives à l'Ordre liées à son mandat, y compris les [élections du conseil de 2018](#) et leurs [résultats](#). Notons parmi les autres articles dignes de mention : «[La conduite après le travail](#)», qui parlait du maintien du professionnalisme en classe et ailleurs, et «[Les maillots du leader](#)», qui abordait le développement des compétences en leadership, notamment les

programmes et cours menant à une qualification additionnelle (QA) agréés par l'Ordre.

Dans le numéro de mars, *Pour parler profession* a publié le deuxième supplément annuel sur les QA, lequel porte sur l'importance du perfectionnement professionnel continu des membres de l'Ordre, ainsi que des statistiques clés du [rapport sur la transition à l'enseignement](#) 2017 de l'Ordre, qui examine le marché du travail pour les nouveaux membres de la profession enseignante. «[Les leçons du succès](#)», publié dans le même numéro, a dressé le portrait d'anciens lauréats de bourses de l'Ordre pour savoir ce qu'ils ont appris dans l'exercice de leurs fonctions et ce qui les motive.

La section «Autoréglementation» révèle l'engagement de l'Ordre à l'égard de la transparence et de la responsabilité. Dans cette section, les membres et le public en apprennent plus sur les activités de l'Ordre, de son conseil et de ses comités – du congrès au rapport annuel en passant par les sommaires d'audiences disciplinaires que nous sommes tenus de publier, lesquels s'inscrivent également dans le cadre de l'autoréglementation de la profession.

En 2018, nous avons mené notre sondage biennal à l'intention de nos membres pour savoir ce qu'ils pensent de la revue. Ce sondage ainsi que les groupes de discussion que nous avons animés à travers la province ont souligné la nécessité d'utiliser un langage clair et d'offrir une conception épurée afin d'améliorer l'expérience de lecture.

En décembre, nous avons dévoilé le nouveau look de la revue pour coïncider avec la refonte de l'image de marque de l'Ordre. Nous avons adopté une nouvelle police afin d'améliorer la lisibilité, aéré davantage le texte, simplifié la navigation et raccourci les articles. Ces changements s'inscrivent dans nos efforts continus visant à sensibiliser nos membres et le public au travail de l'Ordre.

Dans le sondage, nos membres ont également indiqué qu'ils préfèrent lire les revues en version papier plutôt qu'électronique. D'après les résultats, les membres francophones sont plus enclins à lire la revue en ligne que leurs homologues anglophones. Nous avons donc lancé un projet-pilote pour le numéro de décembre de *Pour parler profession*, donnant l'option aux lecteurs de recevoir la version papier par la poste, un lien vers la version électronique ou les deux. Nous poursuivrons le projet pour les numéros de mars, de juin et de septembre 2019, et nous évaluerons les résultats afin de réorienter notre politique de distribution de la revue.

Le comité se réjouit du fait que la revue de l'Ordre a reçu de nombreux prix en 2018. *Professionally Speaking* a été reconnue à l'échelle internationale aux prix Tabbie 2018, recevant cinq distinctions (dont deux de bronze et deux Top 25). Les prix Tabbie, présentés par TABPI (Trade Association Business Publications International), reconnaissent l'excellence éditoriale et visuelle dans les magazines commerciaux, associatifs et d'affaires de langue anglaise dans le monde entier.

Le comité de rédaction continue de prodiguer des conseils afin d'assurer une sélection de sujets pertinents qui abordent des questions d'intérêt dans le domaine de l'éducation pour nos lecteurs. Il encourage la discussion et la rétroaction de la part des membres de l'Ordre, lesquels peuvent s'exprimer par l'intermédiaire de diverses sections telles que «[Pratiques professionnelles](#)», «[Lu, vu, entendu](#)», et «[Courrier des lecteurs](#)».

## Comité exécutif

Le comité exécutif dirige les activités de l'Ordre entre les réunions du conseil.

Il est composé de la présidente et du vice-président du conseil ainsi que des présidents des comités d'agrément, de discipline, des finances, d'aptitude professionnelle, d'enquête, d'appel des inscriptions, et des normes d'exercice de la profession et d'éducation. Il doit inclure au moins deux membres du conseil nommés par le gouvernement.

Le comité se rencontre au moins quatre fois par an, parallèlement aux réunions du conseil, pour en examiner et en approuver les ordres du jour.

Le comité exécutif a le pouvoir de rendre une ordonnance provisoire enjoignant au registraire de suspendre un certificat de qualification et d'inscription s'il est d'avis que les gestes ou la conduite d'un membre exposent ou exposeront vraisemblablement les élèves à un préjudice ou à des blessures. Le comité peut également enjoindre aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle de tenir une audience et de déterminer si une allégation est fondée, et ce, sans la participation du comité d'enquête. En 2018, le comité a ordonné la suspension du certificat de qualification et d'inscription de deux membres.

Le registraire peut demander l'approbation du comité exécutif pour assigner un dossier à un enquêteur de l'Ordre. Ce processus est habituellement requis quand l'Ordre ne peut obtenir l'information ou les preuves de manière volontaire. En 2018, le comité a reçu et approuvé une telle demande.

En vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignants et des enseignants de l'Ontario*, le registraire peut aussi demander

Jusqu'au 30 juin 2018

- Brian Beal, EAO (é)
- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Angela De Palma, EAO (é) (présidente)
- Shanlee Linton, EAO (é)
- Myreille Loubert, EAO (é) (vice-présidente)
- Shannon Marcus, EAO (é)
- Tom Potter (n)
- Robert Ryan, EAO (é)
- Vicki Shannon, EAO (é)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)
- Ravi Vethamany, EAO (é)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018

- Irene Dembek, EAO (é)
- Susan E. Elliott-Johns, EAO (é)
- Tim Gernstein, EAO (é) (vice-président)
- Jacqueline Karsemeyer, EAO (é)
- Colleen Landers (n)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Bill Petrie (n)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é) (présidente)
- Ravi Vethamany, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

l'approbation du comité exécutif afin d'entreprendre une enquête sur un membre de l'Ordre sur la base de «motifs raisonnables et probables» de faute professionnelle, d'incapacité ou d'incompétence. Aucune demande d'approbation en ce sens n'a été reçue en 2018.

Le comité exécutif a procédé à plusieurs nominations en 2018 afin de pourvoir les postes vacants au sein des comités

réglementaires, permanents et spéciaux, et de ceux prévus par la loi. Plusieurs postes nommés demeurent vacants.

En décembre 2013, le conseil a adopté une motion conférant au comité exécutif la responsabilité de choisir les sujets des recommandations professionnelles et d'examiner leur cadre de travail. En 2018, le comité a approuvé la recommandation professionnelle intitulée *Favoriser la santé mentale des élèves*. Quant à la recommandation *Devoir de signaler* originalement publiée en 2016, elle a été mise à jour pour qu'elle s'harmonise aux modifications apportées en 2018 à la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

En outre, le comité exécutif a actualisé le protocole des présentations du public devant le conseil. Les personnes voulant présenter doivent désormais transmettre les documents à distribuer au conseil deux jours avant une réunion du conseil (au lieu de dix).

Le comité exécutif administre le programme de bourses de l'Ordre, lequel en comprend trois :

- Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson, nommée en l'honneur du second registraire de l'Ordre
- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire
- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur.

En 2018-2019, le comité a remis une bourse aux personnes suivantes :

- Taylor Crawford (Université Queen's), lauréate de la bourse Joseph-W.-Atkinson

- Sarah Salt (Université Brock), lauréate de la bourse pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire
- Luke Sawczak (Institut d'études pédagogiques de l'Ontario), lauréat de la bourse pour les cycles intermédiaire et supérieur.

À sa réunion de décembre 2018, le conseil a remis les bourses aux trois lauréats.

## Comité des finances

Le comité des finances se réunit régulièrement, tout au long de l'année, pour examiner la situation financière de l'Ordre. Il évalue les tendances en matière de dépenses et de revenus par rapport au budget approuvé, en mettant l'accent sur la transparence et la reddition de comptes dans son rapport.

Le comité, qui joue le rôle de comité d'audit de l'Ordre, supervise l'audit annuel externe, ce qui comprend la préparation des états financiers audités conformément aux normes de publication de l'information financière pour les organismes sans but lucratif de l'Ontario.

Le comité adhère à des principes financiers qui garantissent que les services mandatés de l'Ordre sont financés de façon appropriée et que les frais lui permettent de maintenir sa stabilité financière.

Les cotisations constituent la principale source de financement de l'Ordre. En 2018, l'Ordre a reçu le paiement de 234 729 membres, soit 92 membres de moins que prévu. Les inscriptions, départs à la retraite, remises en vigueur et évaluations ont augmenté au cours de l'année. Au final, les recettes ont été supérieures de 616 622 \$ aux prévisions.

Le budget de fonctionnement de l'Ordre de 2018 avait été établi à 41 883 142 \$. Le déficit de fonctionnement pour l'année s'est chiffré à 346 000 \$, soit 1 % du budget. Ce déficit a été entièrement financé à partir des réserves de liquidités.

Jusqu'au 30 juin 2018 :

- Brian Beal, EAO (é) (vice-président)
- Colleen Landers (n)
- Shannon Marcus, EAO (é) (présidente)
- Bill Petrie (n)
- Vicki Shannon, EAO (é)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- Colleen Landers (n) (vice-présidente)
- Shannon Marcus, EAO (é)
- Bill Petrie (n) (président)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)
- Ravi Vethamany, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

## Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance est un comité spécial du conseil. Ses activités visent principalement la gouvernance du conseil et de ses comités ainsi que l'élection des membres du conseil. Il offre une orientation sur des questions liées à la gouvernance, comme l'évaluation des risques, l'évaluation et le perfectionnement du conseil, la planification de la relève et l'efficacité en matière de transition.

En 2018, le comité a axé ses efforts sur la transition du septième au huitième conseil. Il a évalué les résultats des initiatives stratégiques visant à sensibiliser les membres de l'Ordre au processus d'élection et à favoriser leur participation. Il a également approuvé un programme d'orientation de deux jours pour les nouveaux membres du conseil afin de les préparer à leur rôle de gouvernance au sein du conseil et des comités. À la réunion inaugurale du huitième conseil, le 4 juillet 2018, il a proposé de former les comités en fonction des intérêts et compétences des membres. De plus, il a reçu des candidatures, interviewé les candidates et candidats retenus et fait des recommandations pour combler les deux postes vacants au conseil.

En 2018, le comité a continué de mettre l'accent sur la planification stratégique. Les membres du conseil et des cadres supérieurs, de même qu'un conseiller externe, ont pris part à une séance de planification stratégique de deux jours afin d'entreprendre l'examen régulier du plan stratégique, y compris les priorités stratégiques. Le comité a présenté un plan fondé sur l'apport des participants. En novembre, le conseil a approuvé son nouveau plan et ses nouvelles priorités stratégiques pour 2018-2023.

Le comité a également entrepris un examen indépendant de la gouvernance de l'Ordre. Dans le cadre de cet examen, Governance

### Jusqu'au 30 juin 2018

- Angela De Palma, EAO (é)
- Matthew Kavanagh, EAO (é) (président)
- Myreille Loubert, EAO (é)
- Sara Nouini, EAO (é) (vice-présidente)
- Tom Potter (n)
- Jonathan Rose (n) (à compter du 10 mai 2018)
- Ronna Warsh (n)
- Marie-Claude Yaacov (n) (jusqu'au 10 mars 2018)

### Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018

- Irene Dembek, EAO (é)
- Tim Gernstein, EAO (é)
- John Hamilton, EAO (é)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Tom Potter (n) (président)
- Jonathan Rose (n) (vice-président)
- Ronna Warsh (n)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Solutions Inc. a mené des consultations et une analyse des documents et pratiques exemplaires de l'organisme, tout en se concentrant sur les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des principales pratiques et structures de gouvernance. Le conseil a reçu les 37 recommandations du rapport en décembre.

## Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est un comité spécial du conseil. Il surveille la mise en œuvre du programme salarial du personnel de l'Ordre et émet des recommandations au conseil sur les politiques en matière de ressources humaines ainsi que sur le processus d'embauche du registraire et du registraire adjoint.

Généralement, les membres du comité des ressources humaines se réunissent trois ou quatre fois par an. Entre autres choses, en 2018, le comité a examiné le processus d'évaluation annuelle du rendement pour le poste de registraire adjoint et l'entente de service pour le poste de présidence tant pour un membre élu au conseil que pour un membre nommé.

Jusqu'au 30 juin 2018

- Angela De Palma, EAO (é)
- Jane Ishibashi (n)
- Marlène Marwah (n)  
(à compter du 8 février 2018)
- Robert Ryan, EAO (é) (vice-président)
- Wes Vickers, EAO (é) (président)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018

- Paige Bennett, EAO (é)
- Marlène Marwah (n)
- Michelle Miner-Seal (n) (présidente)
- Alicia Nunn, EAO (é)  
(vice-présidente)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu



## Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle

Trois comités de l'Ordre se répartissent la responsabilité de traiter les plaintes déposées contre les membres de la profession enseignante.

Le comité d'enquête examine la documentation concernant toutes les plaintes. Le comité de discipline tient des audiences sur les plaintes liées à des allégations de faute professionnelle ou d'incompétence. Le comité d'aptitude professionnelle, quant à lui, tient des audiences sur les plaintes liées à des allégations d'incapacité.

Des sous-comités formés de trois membres rendent des décisions en tenant compte de l'information dont ils disposent sur une plainte. L'Ordre tient une liste de membres et d'anciens membres du conseil qui ont déjà siégé à des sous-comités et qui peuvent être appelés, au besoin, à siéger de nouveau. Les sous-comités sont composés de membres élus et nommés du conseil, et parfois d'un ancien membre.

Chaque année, l'Ordre reçoit des messages d'environ 1 000 membres du public et de la profession exprimant des inquiétudes concernant les membres de la profession. Environ la moitié est réglée comme il se doit à l'échelon local, au sein de l'école ou du conseil scolaire. L'autre moitié représente des plaintes du public et de membres, de même que des plaintes acheminées par les conseils scolaires, dont environ 40 pour cent sont réglées à l'étape des préoccupations initiales. Le reste est renvoyé à un sous-comité d'enquête.

En 2018, le comité d'enquête a traité 386 plaintes, et les comités de discipline et d'aptitude professionnelle en ont traité 72.

### Comité d'enquête

Sous la direction du comité d'enquête, le personnel de l'Ordre enquête sur les plaintes de façon équitable et impartiale.

Les enquêteurs de l'Ordre présentent les renseignements recueillis à un sous-comité d'enquête. Celui-ci a l'autorité de prendre l'une des mesures suivantes en cas de plainte :

- refuser d'enquêter s'il détermine qu'une plainte ne se rapporte pas à un cas de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité
- refuser d'enquêter s'il détermine qu'une plainte est frivole ou vexatoire, ou qu'elle constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime
- refuser d'enquêter si une plainte ne justifie pas une enquête plus approfondie ou s'il n'est pas dans l'intérêt du public d'investiguer davantage
- décider de ne pas transmettre une plainte au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle pour que soit tenue une audience
- donner un avertissement ou une admonestation au membre, par écrit ou en personne
- envoyer un rappel ou un avis écrit au membre
- ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du programme de règlement des plaintes
- transmettre une plainte au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle
- résoudre une plainte liée aux évaluations du rendement d'un membre au moyen d'un engagement, c'est-à-dire une entente conclue entre le membre et l'Ordre. Le comité d'enquête avait envisagé ce processus pour la première fois le 14 septembre 2017.

## Processus de règlement des plaintes du comité d'enquête

Quand le cas s'y prête et avec l'accord des parties prenantes, l'Ordre a recours au règlement volontaire des plaintes. Ce programme peut constituer une solution de rechange à une enquête prolongée. Depuis le 31 janvier 2018, un sous-comité d'enquête composé d'un seul membre peut statuer sur une plainte en ratifiant un protocole d'entente. La participation au programme ne porte pas préjudice aux parties.

### Jusqu'au 30 juin 2018

- Pier-Olivier Arsenault, EAO (é)
- Tim Gernstein, EAO (é) (vice-président)
- Jacqueline Karsemeyer, EAO (é)
- James Knopp (n)
- Michelle Miner-Seal (n) (à compter du 8 février 2018)
- Bill Petrie (n)
- Robert Ryan, EAO (é) (président)
- Anthony Samchek, EAO (é)
- Jennifer Stewart, EAO (é) (jusqu'au 6 février 2018)

### Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018

- Tim Gernstein, EAO (é)
- Erin Glen, EAO (é)
- Jacqueline Karsemeyer, EAO (é) (présidente)
- James Knopp (n) (jusqu'au 4 septembre 2018)
- Colleen Landers (n)
- Shannon Marcus, EAO (é)
- Michelle Miner-Seal (n)
- Gerry O'Reilly, EAO (é) (depuis le 9 novembre 2018)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é) (jusqu'au 9 novembre 2018)
- Stephen Zimmermann, EAO (é) (vice-président)

(n) = membre nommé  
(é) = membre élu

## Comité de discipline

Le comité de discipline examine les allégations d'incompétence et de faute professionnelle que le comité d'enquête (et parfois le comité exécutif) lui achemine. Si un sous-comité de discipline reconnaît un membre coupable de faute professionnelle ou d'incompétence, il peut prendre l'une des mesures suivantes :

- enjoindre au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription
- enjoindre au registraire de suspendre son certificat de qualification et d'inscription pour une période d'au plus deux ans
- enjoindre au registraire d'assortir son certificat de qualification et d'inscription de conditions ou de restrictions
- ordonner que l'imposition d'une sanction soit reportée pendant une période précise et que cette sanction ne soit pas imposée si des conditions particulières sont remplies pendant cette période.

Si un membre est reconnu coupable de faute professionnelle, le comité peut également :

- exiger que le membre reçoive une réprimande, une admonestation ou du counseling de la part du comité
- lui imposer une amende maximale de 5 000 \$ payable au ministre des Finances
- ordonner que le membre règle des frais.

Puisqu'au moins un des membres du sous-comité est nommé au conseil, le public est représenté dans le processus disciplinaire. Le sous-comité comprend également au moins un membre élu au conseil. Le sous-comité prend ses décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et aux renseignements présentés par l'Ordre et le membre en cause.

Les audiences du comité de discipline sont ouvertes au public.

## (Comité de discipline)

### Jusqu'au 30 juin 2018

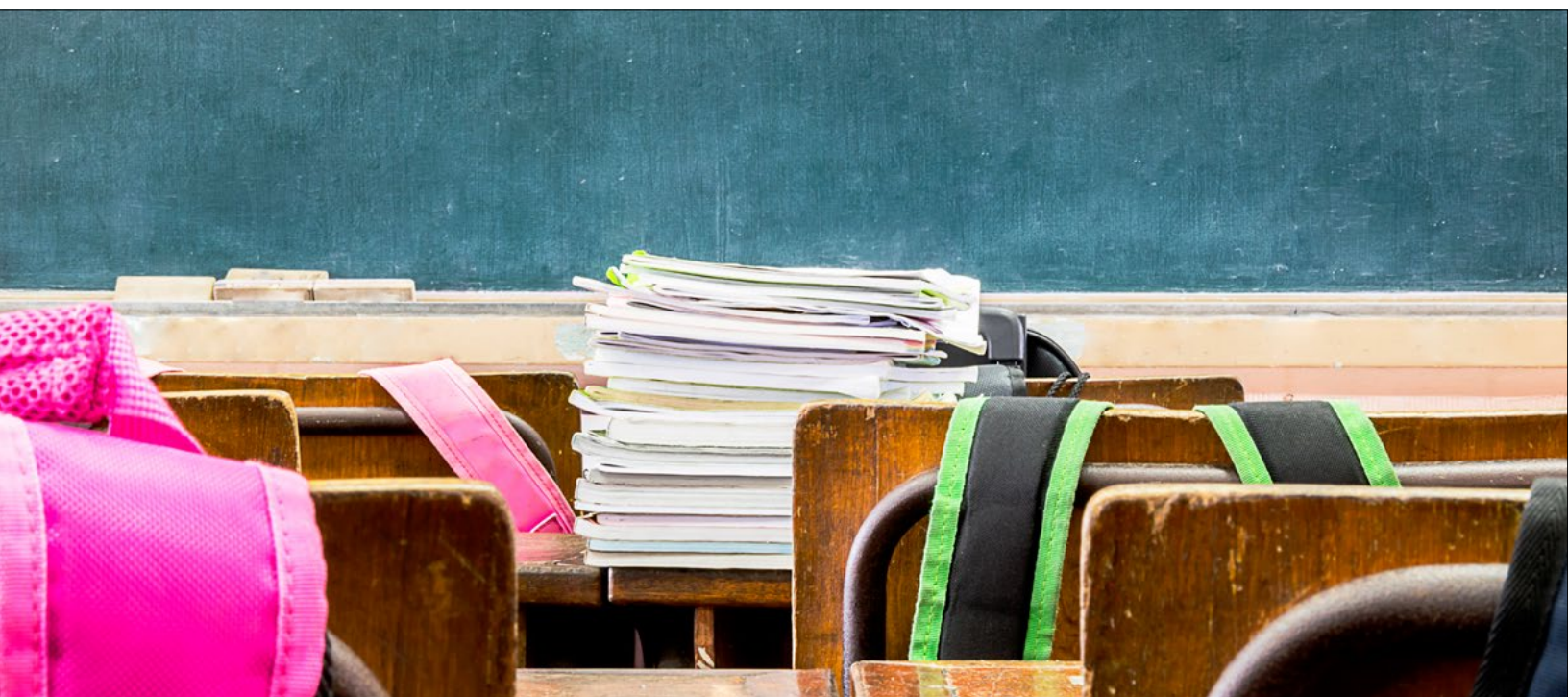
- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Ann Ciaschini, EAO (é)
- Marie-Thérèse Hokayem (n)
- Godwin Ifedi (n)
- Jane Ishibashi (n)
- Colleen Landers (n)
- Shanlee Linton, EAO (é)
- Marlène Marwah (n)  
(à compter du 8 février 2018)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Claudia Patenaude-Daniels, EAO (é)
- Brigitte (Bidal) Piquette, EAO (é)
- Tom Potter (n)
- Jonathan Rose (n)  
(à compter du 10 mai 2018)
- Vicki Shannon, EAO (é) (présidente)
- Stéphane Vallée, EAO (é)
- Ravi Vethamany, EAO (é)
- Wes Vickers, EAO (é) (vice-président)
- Marie-Claude Yaacov (n)  
(jusqu'au 10 mars 2018)

### Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018

- Diane Ballantyne, EAO (é)
- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Irene Dembek, EAO (é)
- Rebecca Forte, EAO (é)
- John Hamilton, EAO (é)  
(vice-président)
- Marie-Thérèse Hokayem (n)  
(jusqu'au 7 septembre 2018)
- Godwin Ifedi (n)
- Jane Ishibashi (n)  
(jusqu'au 24 août 2018)
- Marlène Marwah (n)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Alicia Nunn, EAO (é)
- Tom Potter (n)
- Jonathan Rose (n)
- Stéphane Vallée, EAO (é)
- Ravi Vethamany, EAO (é) (président)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu



## Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle entend la cause et détermine si la santé mentale ou physique d'un membre le rend inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles et si son certificat de qualification et d'inscription doit être assorti de conditions ou de restrictions. Ces audiences sont tenues à huis clos en vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Le sous-comité prend ses décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et aux renseignements présentés par l'Ordre et le membre en cause.

Si un sous-comité d'aptitude professionnelle détermine qu'un membre est frappé d'incapacité, il peut enjoindre au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription, de le suspendre jusqu'à deux ans ou d'imposer des conditions ou des restrictions.

### Jusqu'au 30 juin 2018

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Ann Ciaschini, EAO (é)
- Marie-Thérèse Hokayem (n)
- Godwin Ifedi (n)
- Jane Ishibashi (n)
- Colleen Landers (n)
- Shanlee Linton, EAO (é) (présidente)
- Marlène Marwah (n)  
(à compter du 8 février 2018)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Claudia Patenaude-Daniels, EAO (é)
- Brigitte (Bidal) Piquette, EAO (é)
- Tom Potter (n)
- Jonathan Rose (n)  
(à compter du 10 mai 2018)
- Vicki Shannon, EAO (é)
- Stéphane Vallée, EAO (é)  
(vice-président)
- Ravi Vethamany, EAO (é)
- Wes Vickers, EAO (é)
- Marie-Claude Yaacov (n)  
(jusqu'au 10 mars 2018)

### Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018

- Diane Ballantyne, EAO (é)  
(vice-présidente)
- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Irene Dembek, EAO (é) (présidente)
- Rebecca Forte, EAO (é)
- John Hamilton, EAO (é)
- Marie-Thérèse Hokayem (n)  
(jusqu'au 7 septembre 2018)
- Godwin Ifedi (n)
- Jane Ishibashi (n)  
(jusqu'au 24 août 2018)
- Marlène Marwah (n)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Alicia Nunn, EAO (é)
- Tom Potter (n)
- Jonathan Rose (n)
- Stéphane Vallée, EAO (é)
- Ravi Vethamany, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

## Comité d'assurance de la qualité

Le comité d'assurance de la qualité évalue le rendement de l'Ordre en fonction de ses objets énoncés dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Il examine chacun de ses [11 objets](#) et trouve des occasions d'appuyer leur réalisation. Le comité passe en revue le travail de l'Ordre lié aux priorités stratégiques du conseil. En 2018, le comité du septième conseil a terminé son mandat et préparé un rapport faisant état du travail que le conseil et ses comités ont accompli pour favoriser l'atteinte des objets et des priorités stratégiques.

Le comité a souligné que l'Ordre répondait à ses objets et aux [priorités stratégiques](#) du conseil. Il a recommandé au conseil de continuer à faire la promotion des domaines suivants : offre et disponibilité de cours menant à une QA, titre professionnel, uniformité du contenu des médias sociaux en français et en anglais, sensibilisation aux priorités stratégiques du conseil, formation des membres du conseil sur le processus de modifications législatives et processus de recouvrement de la cotisation impayée.

En 2018, le comité du huitième conseil a tenu une séance d'orientation et sa réunion inaugurale, au cours de laquelle il a approuvé le plan de travail pour son triennat et examiné les rapports du sixième et du septième comité.

Jusqu'au 30 juin 2018 :

- Richard Michaud, EAO (é)
- Bill Petrie (n) (vice-président)
- Tom Potter (n)
- Robert Ryan, EAO (é) (président)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- Diane Ballantyne, EAO (é) (présidente)
- Godwin Ifedi (n)
- Marlène Marwah (n)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)
- Stephen Zimmermann, EAO (é) (vice-président)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

## Comité d'appel des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la *Loi sur l'Ordre des enseignants et des enseignants de l'Ontario*. Il est objectif, équitable et transparent. Il examine les demandes d'appel des postulants à qui l'on a refusé l'inscription à l'Ordre et celles des membres dont le certificat de qualification et d'inscription est assorti de conditions ou de restrictions, puis rend des décisions.

Quand un postulant fait appel de la décision du registraire de lui refuser l'autorisation d'enseigner, le comité peut enjoindre au registraire :

- de délivrer un certificat
- de délivrer un certificat si le postulant satisfait aux exigences précisées dans les règlements
- de délivrer un certificat assorti de conditions ou de restrictions
- de refuser de délivrer un certificat.

Quand le but de l'appel d'un membre est de faire retirer ou modifier les conditions ou restrictions dont est assorti son certificat, le comité peut enjoindre au registraire :

- de refuser sa demande
- de supprimer toute condition ou restriction dont est assorti son certificat
- d'assortir son certificat de conditions ou de restrictions.

Le travail du comité permet de s'assurer que les postulants sont traités de manière équitable tout en préservant la confiance du public dans les décisions du registraire au nom de la profession enseignante. Le comité entend des appels en français et en anglais.

En 2018, on a nommé de nouveaux membres du conseil au comité d'appel des inscriptions.

Jusqu'au 30 juin 2018 :

- Brian Beal, EAO (é) (président)
- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Myreille Loubert, EAO (é) (vice-présidente)
- Sara Nouini, EAO (é)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018

- Jean-Luc Bernard, EAO (n) (depuis le 25 octobre 2018)
- Chantal Côté, EAO (é)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Sara Nouini, EAO (é) (présidente)
- Stéphane Vallée, EAO (é) (vice-président)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

À la réunion d'orientation, les membres du comité ont participé à des séances de formation sur les enjeux touchant le processus d'appel des inscriptions, notamment :

- le mandat et les processus du comité
- le cadre législatif de l'Ordre
- le processus de certification
- l'évaluation des titres de compétence
- l'exigence d'aptitude professionnelle
- les questions relatives aux droits de la personne
- les principes directeurs des délibérations et de la rédaction de décisions.

Le comité d'appel des inscriptions a reçu 21 demandes d'appel en 2018. De ce nombre, 11 provenaient de membres dont le certificat était assorti de conditions ou de restrictions, et 10 de postulants à qui on avait refusé de délivrer un certificat.

Le comité s'est réuni 11 fois et a rendu 16 décisions en 2018. Typiquement, ses décisions se fondent sur les documents que les appelants et l'Ordre lui transmettent. Le comité examine aussi les demandes de présentation orale au cas par cas.

En tout, six personnes ont fait une présentation orale devant le comité à l'appui de leur appel en 2018. Le comité a examiné les dossiers d'appel sur papier de 10 autres personnes.

## Motifs et résultats des appels en 2018

<b>MOTIFS</b>	
Condition ou restriction dont est assorti le certificat	4
Exigence concernant le programme de formation à l'enseignement non remplie	4
Exigence concernant le programme de formation à l'enseignement et exigence concernant les études universitaires non remplies	0
Exigence concernant le grade universitaire non remplie	4
Exigence de compétence linguistique non remplie	0
Exigence concernant le programme de formation à l'enseignement et exigence de compétence linguistique non remplies	4
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>
<b>RÉSULTATS DES APPELS</b>	
Maintien de la décision initiale	8
Infirmerie de la décision initiale	6
Modification de la décision initiale	2
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

## Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Ensemble, les normes d'exercice et de déontologie la profession enseignante et le *Cadre de formation de la profession enseignante* (ci-après le «Cadre de formation») représentent la vision collective du professionnalisme en enseignement dans la province. Cette vision constitue le fondement de la formation initiale, du perfectionnement professionnel continu, de la pratique professionnelle et du leadership en enseignement.

Les normes décrivent les connaissances, les compétences, les valeurs et l'engagement éthique qui font partie intégrante de l'exercice de la profession enseignante en Ontario. Le Cadre de formation présente clairement les nombreuses formes que revêtent la formation et l'apprentissage continus des membres de la profession.

Le comité formule des recommandations au conseil de l'Ordre sur l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des normes d'exercice et de déontologie ainsi que du Cadre de formation, lesquels contribuent au renforcement du professionnalisme en enseignement. Le comité révisé également les lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle (QA) de même que la recherche connexe.

En 2018, le comité a mis l'accent sur les activités suivantes :

- mise en application des normes d'exercice et de déontologie au sein de la formation en enseignement et de la pratique professionnelle
- communication et formation au sujet des normes
- poursuite d'études et conception de ressources fondées sur les normes aux fins de la formation en enseignement

Jusqu'au 30 juin 2018 :

- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Susan E. Elliott-Johns, EAO (é)
- Marie-Thérèse Hokayem (n)
- Jacqueline Karsemeyer, EAO (é)
- James Knopp (n)
- Colleen Landers (n)
- Shannon Marcus, EAO (é)
- Richard Michaud, EAO (é)  
(vice-président)
- Ravi Vethamany, EAO (é) (président)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- Charles Dimitry Abraham, EAO (é)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Susan E. Elliott-Johns, EAO (é)  
(présidente)
- Erin Glen, EAO (é)
- Mary Ellen Gucciardi, EAO (é)  
(depuis le 25 octobre 2018)
- Marie-Thérèse Hokayem (n)  
(jusqu'au 7 septembre 2018)
- James Knopp (n)  
(jusqu'au 4 septembre 2018)
- Mary-Anne Mouawad, EAO (é)  
(vice-présidente)
- Nicola Powadiuk, EAO (é)  
(jusqu'au 25 octobre 2018)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

- élaboration et mise en œuvre de politiques relatives aux lignes directrices des cours menant à une QA
- participation à la recherche pour appuyer le développement de politiques relatives aux QA, l'agrément des cours menant à une QA, la pratique professionnelle

éthique, le leadership des enseignants et la mise en œuvre des normes

- élaboration et mise en œuvre de politiques liées aux normes et à la formation en enseignement
- processus pédagogiques liés au leadership et à la pratique éthiques tels qu'énoncés dans les normes de déontologie
- mise en œuvre du Cadre de formation révisé
- encouragement des membres à participer au travail de l'Ordre et, en particulier, les retraités et les pédagogues des Premières Nations
- appui à la formation sur les normes et à leur mise en œuvre, ainsi qu'à la mise en pratique du Cadre de formation grâce à des pratiques d'agrément associées aux QA.

### **Perfectionnement professionnel en enseignement : Révision des lignes directrices de cours menant à une QA**

Des fournisseurs approuvés offrent les cours menant à une QA partout dans la province. Ces cours de perfectionnement professionnel en enseignement se reposent sur les lignes directrices de l'Ordre. Le contenu de ces documents de politique reflète les connaissances et compétences liées aux diverses facettes de l'enseignement et du leadership pédagogique. Les normes d'exercice et de déontologie représentent les assises de ces lignes directrices, lesquelles déterminent un cadre global visant à améliorer les connaissances, compétences et pratiques professionnelles des enseignantes et enseignants. Les cours agréés menant à une QA sont conformes aux lignes directrices de l'Ordre en la matière. Le comité appuie l'élaboration collaborative de lignes directrices par son engagement pour la profession, les apprenants, les fournisseurs de cours, les intervenants en éducation et le public. L'Ordre a recours à différentes pratiques inclusives afin d'encourager la responsabilité et le leadership partagés lors de son processus démocratique de révision des QA. Le comité appuie le cadre conceptuel (page suivante) afin de guider l'élaboration des politiques en matière de QA.

### **Ébauches approuvées de lignes directrices de cours menant à une QA**

En 2018, le comité a approuvé 39 ébauches de lignes directrices de cours menant à une QA et un programme en vue de la validation provinciale, dont :

#### **ANNEXE A (CYCLES INTERMÉDIAIRE ET SUPÉRIEUR) (2 LIGNES DIRECTRICES) :**

- Médias

#### **ANNEXE B (12 LIGNES DIRECTRICES) :**

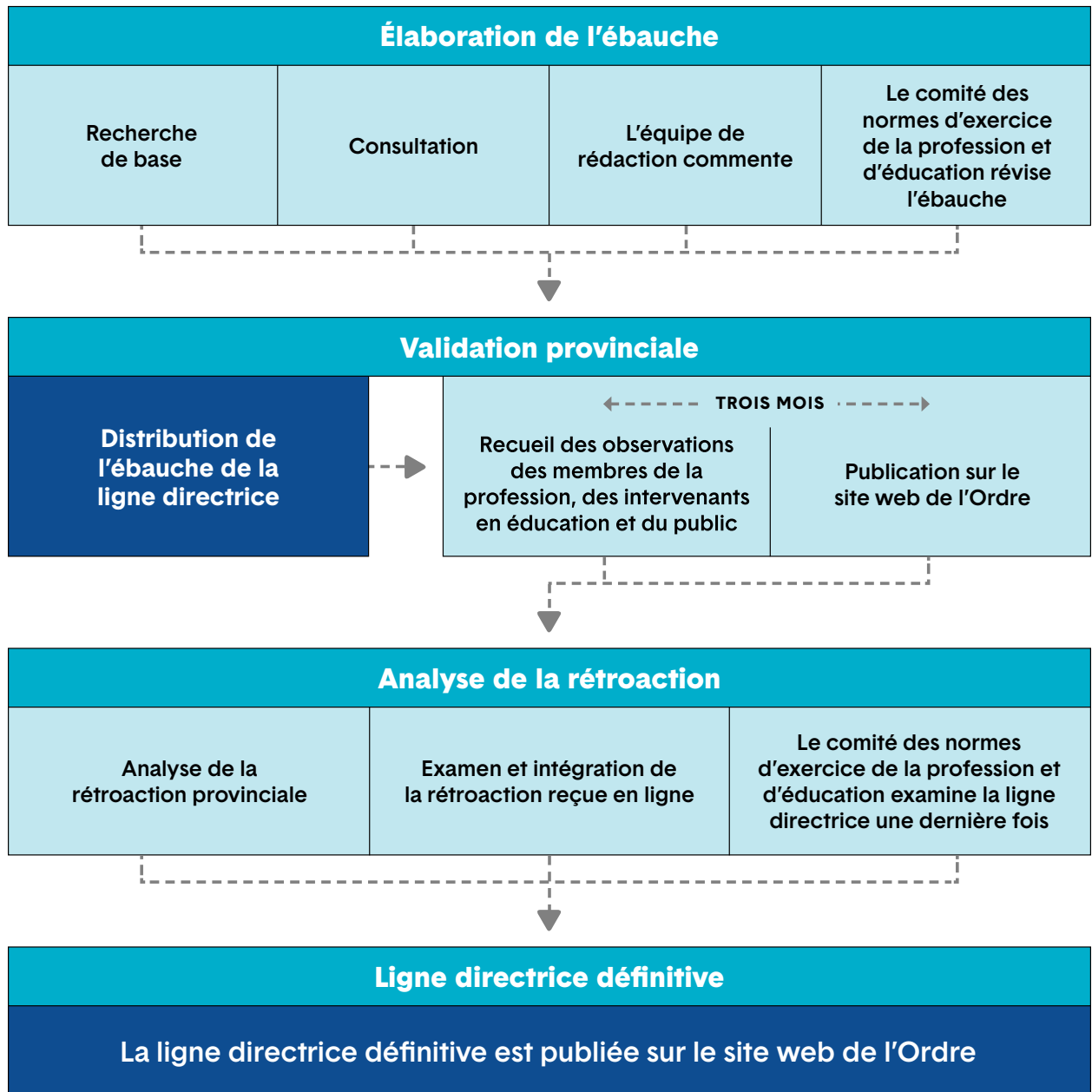
Éducation technologique

- Industries écologiques, 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année
- Industries écologiques, 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année
- Coiffure et esthétique, 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année
- Coiffure et esthétique, 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année
- Soins de santé, 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année
- Soins de santé, 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année
- Tourisme et hôtellerie, 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année
- Tourisme et hôtellerie, 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année
- Technologie de la fabrication, 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année
- Technologie de la fabrication, 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année
- Technologie des transports, 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année
- Technologie des transports, 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année

#### **ANNEXE C (12 LIGNES DIRECTRICES) :**

- Suppléance
- Sciences et technologie – 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année
- Évaluation de l'élève
- Enseignement de l'onodaga
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles du spectre autistique)
- Arts – 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année
- Connaissance et utilisation de la technologie
- Recherche-action
- Introduction à l'enseignement en Ontario
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers (troubles de comportement)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles du spectre autistique)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles d'apprentissage)

## Cadre de développement et de révision d'une ligne directrice de cours menant à une QA



**ANNEXE D (QUALIFICATIONS DE SPÉCIALISTE EN TROIS PARTIES) (12 LIGNES DIRECTRICES) :**

- Intégration de la technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement
- Orientation et formation au cheminement de carrière
- Études sociales (cycles primaire et moyen)
- Éducation de l'enfance en difficulté

**ANNEXE E (QUALIFICATIONS DE SPÉCIALISTE EN ÉTUDES SUPÉRIEURES) (1 LIGNE DIRECTRICE) :**

- Éducation technologique

**PROGRAMME :**

- Programme d'enseignement aux élèves sourds ou malentendants

**Versions définitives et approuvées de lignes directrices de cours menant à une QA**

En 2018, le comité a approuvé 83 versions définitives de lignes directrices visant à guider la conception et la mise en œuvre de cours menant à une QA. Les versions approuvées sont les suivantes :

**ANNEXE A (CYCLES INTERMÉDIAIRE ET SUPÉRIEUR, SAUF INDICATION CONTRAIRE) (33 LIGNES DIRECTRICES) :**

- Affaires et commerce — Comptabilité (cycle supérieur)
- Études classiques – grec
- Études classiques – latin
- Études familiales
- Santé et éducation physique
- Langues autochtones – cayuga
- Langues autochtones – cri
- Langues autochtones – lenape
- Langues autochtones – mohawk
- Langues autochtones – ojibwe
- Langues autochtones – oji-cri
- Langues autochtones – oneida
- Langues autochtones – onondaga
- Philosophie (cycle supérieur)

- Sciences politiques (cycle supérieur)
- Géographie
- Sciences – Physique (cycle supérieur)
- Sciences générales
- Sciences sociales – générales (cycle supérieur)

**ANNEXE C (3 LIGNES DIRECTRICES) :**

- Droit sur l'éducation
- Éducation de l'enfance en difficulté pour les administrateurs
- Enseignement dans le système scolaire catholique

**ANNEXE D (QUALIFICATIONS DE SPÉCIALISTE EN TROIS PARTIES) (36 LIGNES DIRECTRICES) :**

- Affaires et commerce – Comptabilité
- Études familiales
- Santé et éducation physique
- Langues autochtones – cayuga
- Langues autochtones – cri
- Langues autochtones – lenape
- Langues autochtones – mohawk
- Langues autochtones – ojibwe
- Langues autochtones – oji-cri
- Langues autochtones – oneida
- Langues autochtones – onondaga
- Écriture

**ANNEXE E (QUALIFICATIONS DE SPÉCIALISTE EN ÉTUDES SUPÉRIEURES) (11 LIGNES DIRECTRICES) :**

- Études classiques
- Géographie
- Langues autochtones – cayuga
- Langues autochtones – cri
- Langues autochtones – lenape
- Langues autochtones – mohawk
- Langues autochtones – ojibwe
- Langues autochtones – oji-cri
- Langues autochtones – oneida
- Langues autochtones – onondaga
- Sciences (annexe E)

## Motions réglementaires approuvées et présentées au conseil en 2018

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a recommandé au conseil 14 modifications aux annexes du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner, que le conseil a par la suite recommandées à la ministre de l'Éducation :

1. modifier le nom de la qualification additionnelle «Gestion de la salle de classe» pour qu'il devienne «Le milieu d'apprentissage» dans l'annexe C
2. modifier le nom de la qualification additionnelle «Classe inclusive» pour qu'il devienne «Écoles équitables et inclusives» dans l'annexe D
3. modifier le nom de la qualification additionnelle «Santé et éducation physique – 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année» pour qu'il devienne «Éducation physique et santé – 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année» dans l'annexe C afin de l'aligner sur le nom du programme-cadre
4. modifier le nom de la qualification additionnelle «Éducation préscolaire des élèves sourds ou malentendants» pour qu'il devienne «Éducation préscolaire : Qualification additionnelle en surdité» dans l'annexe D
5. ajouter un cours de perfectionnement pour les agentes et agents de supervision
6. modifier le nom de la qualification additionnelle «Appui aux élèves des Premières Nations, et aux élèves métis et inuits : Orientation et counseling» pour qu'il devienne «Élèves des Premières Nations et élèves métis et inuits : Counseling et appui» dans l'annexe D
7. supprimer la qualification additionnelle «Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles du spectre autistique)» de l'annexe C
8. ajouter la qualification additionnelle «Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication

(troubles du spectre autistique)» à l'annexe D

9. modifier le nom du programme menant à la qualification additionnelle «Enseigner aux élèves sourds ou malentendants» pour qu'il devienne «Qualification additionnelle en surdité»
10. supprimer les qualifications additionnelles suivantes du Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner :
  - Enseignement aux élèves sourds ou malentendants – American Sign Language (ASL)
  - Enseignement aux élèves sourds ou malentendants – Langue des signes québécoise (LSQ)
  - Enseignement aux élèves sourds ou malentendants – communication auditive et verbale
11. inscrire une qualification additionnelle intitulée «Programme pour enseigner aux élèves sourds ou malentendants» au Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner.

## Programme de qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD) et Programme de qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS)

Le comité a reçu de l'information liée aux mécanismes de contrôle de la qualité suivants, lesquels ont été élaborés et mis en œuvre. L'objectif est de veiller à ce que les participantes et participants à ces programmes de qualification en leadership à l'échelle provinciale adoptent les pratiques et acquièrent les connaissances et compétences professionnelles requises pour jouer un rôle de direction d'école ou d'agent de supervision dans un milieu pédagogique diversifié et en évolution :

- discussions de groupe avec des instructrices et instructeurs de QA du PQD et du PQAS afin de réviser le format de prestation en ligne de ces cours

- élaboration et réalisation d'un sondage à l'intention des nouveaux fournisseurs de PQAS et des nouveaux participants inscrits à ce programme
- élaboration et réalisation d'un sondage à l'intention des participantes et participants au PQD afin d'orienter la mise en œuvre des lignes directrices du programme
- conception d'une méthodologie à appliquer aux groupes de discussion à l'intention des instructeurs du PQD et des membres ayant la qualification de direction d'école
- collaboration avec les fournisseurs de QA afin de mettre en œuvre des cours et répondre à leurs questions à ce sujet.

### Équipes provinciales de rédaction de QA

Le comité a reçu de l'information au sujet de 17 équipes de rédaction provinciales qui ont collaboré avec les membres de la profession en 2018 relativement aux lignes directrices de cours menant aux cours suivants, tel que prévu dans le Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner :

#### ANNEXE A :

- Médias

#### ANNEXE C :

- Introduction à l'enseignement en Ontario
- Connaissance et utilisation de la technologie
- Teaching in a French Immersion Setting (pour l'enseignement dans les écoles de langue anglaise uniquement – non offert en français)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (trouble d'apprentissage)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers (troubles de comportement)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers d'ordre intellectuel (incapacité légère)

- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers d'ordre intellectuel (trouble du développement)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers physiques
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles de la parole et du langage)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers d'ordre intellectuel (douance)
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers multiples

#### ANNEXE D (QUALIFICATIONS DE SPÉCIALISTE EN TROIS PARTIES) :

- Actualisation linguistique en français / Programme d'appui aux nouveaux arrivants (ALF/PANA) (pour l'enseignement dans les écoles de langue française uniquement – non offert en anglais)
- Orientation et formation au cheminement de carrière
- Intégration de la technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement
- Sciences et technologie (cycles primaire et moyen)

#### ANNEXE E (QUALIFICATIONS DE SPÉCIALISTE EN ÉTUDES SUPÉRIEURES) :

- Éducation technologique

### Consultations provinciales sur les QA

L'Ordre collabore régulièrement avec ses membres, les intervenants en éducation et le public afin d'élaborer les lignes directrices de cours menant à une QA et de réviser périodiquement celles qui existent déjà. Ce processus est essentiel pour que les lignes directrices reflètent les méthodes actuelles et favorisent l'exploration de concepts et de questions liés aux pratiques novatrices et émergentes, et ce, au sein de divers domaines de l'éducation.

L'Ordre a animé une séance en forum ouvert regroupant 68 personnes afin de discuter des lignes directrices de cours menant à

une QA au jardin d'enfants et d'orienter le travail du comité.

Le comité a eu l'occasion d'enrichir son travail en participant à cette séance et en observant la création de QA. La séance a permis aux parents, aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance, et aux membres de la profession enseignante, y compris aux enseignants d'expérience au jardin d'enfants, de participer à la conversation visant à élaborer des politiques relatives aux QA. On a aussi mené des forums ouverts à l'intention des fournisseurs de QA et des éducateurs de la petite enfance dans le cadre de ce processus de consultation.

### Rapports écrits

Nous avons produit les rapports écrits suivants pour soutenir les projets du comité en matière d'élaboration de politiques, de recherche et de travail éducatif sur les normes :

- Révision des lignes directrices des cours menant à la QA (en trois parties) Éducation de l'enfance en difficulté (annexe D) – notes des discussions des participants à la séance en forum ouvert, le 14 novembre 2017
- Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation – juin 2015 à mai 2018 (rapport d'activités; en anglais)
- Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation – Points saillants du travail du comité de septembre 2015 à juin 2018 (en anglais)
- Qualifications additionnelles pour enseigner : appuyer la formation continue et la pratique professionnelle au sein de la profession enseignante, octobre 2018 (en anglais)
- Questionnement sur l'apprentissage au cours de la petite enfance : principes, pédagogies et partenariats – Notes des discussions des participants à la séance en forum ouvert dans le cadre de la révision des lignes directrices des cours menant à la QA (en trois parties) Jardin d'enfants (annexe D).

### Ateliers éducatifs pour le personnel enseignant

Les membres de la profession ont effectué cinq présentations devant le comité afin d'appuyer le travail de développement de politiques dans les domaines suivants :

- intégration des affiches d'art anishinaabe dans la pratique professionnelle
- recherche-action
- autisme
- jardinage à l'école
- éducation de l'enfance en difficulté
- études sociales
- enseignement aux élèves sourds ou malentendants
- enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (trouble d'apprentissage)
- éducation technologique.

### Trouver une QA

En 2018, les membres ont effectué 205 recherches dans l'outil de l'Ordre Trouver une QA. C'est une augmentation importante depuis que le comité a recommandé d'apporter des améliorations à l'outil de recherche. Grâce à ces améliorations, l'Ordre est mieux placé pour appuyer directement les membres qui veulent suivre un cours menant à une QA en particulier. (Voir la page suivante.)

### Révision d'un sondage mené auprès d'étudiants ayant suivi un cours menant à une QA

À la fin de 2018, le comité a recueilli les données de 4 256 sondages portant sur environ 200 cours menant à une QA. L'information obtenue des participants a guidé l'élaboration de politiques relatives aux lignes directrices des cours menant à une QA ainsi qu'aux pratiques d'agrément.

### Dépôts des demandes d'agrément de cours menant à une QA

Le comité a examiné notre approche reconceptualisée du traitement des demandes

# Trouver une QA : analyse des commentaires

**205** DEMANDES REÇUES DE  
JANVIER À DÉCEMBRE 2018

Données	Nature	Cours	Fournisseurs
<p>Plus grand nombre de demandes reçues en avril 2018 : <b>19 %</b></p> <p>Mode de prestation le plus souvent demandé : <b>en ligne</b></p> <p>28 demandes au sujet de cours en français</p>	<p><b>NATURE DES DEMANDES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Renseignements généraux sur un cours</li><li>→ Quand le cours sera-t-il offert</li><li>→ Où le cours est-il offert</li><li>→ Recommandation de cours à un fournisseur</li><li>→ Processus d'inscription à un cours</li><li>→ Disponibilité d'un cours en ligne</li></ul>	<p><b>QA ET PROGRAMMES LES PLUS SOUVENT MENTIONNÉS DANS LES DEMANDES</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1 French as a Second Language</li><li>2 History</li><li>3 Special Education</li><li>4 Music-Vocal</li><li>5 Reading</li></ol>	<p><b>PLUS GRAND NOMBRE DE MENTIONS DANS LES DEMANDES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ University of Toronto OISE</li><li>→ Western University</li><li>→ York University</li><li>→ Université d'Ottawa</li></ul>

d'agrément de cours menant à une QA. Cette approche a été harmonisée aux procédures et pratiques liées aux processus d'élaboration de politiques que l'on utilise pour les cours menant à une QA. Le processus d'agrément, qui vise à promulguer les normes et le Cadre de formation, aide le comité à se concentrer sur leur mise en œuvre continue. En 2018, l'Ordre a ainsi agréé 211 cours menant à une QA fondés sur les normes et sur le Cadre de formation.

## Formation professionnelle à l'intention des fournisseurs de cours menant à une QA

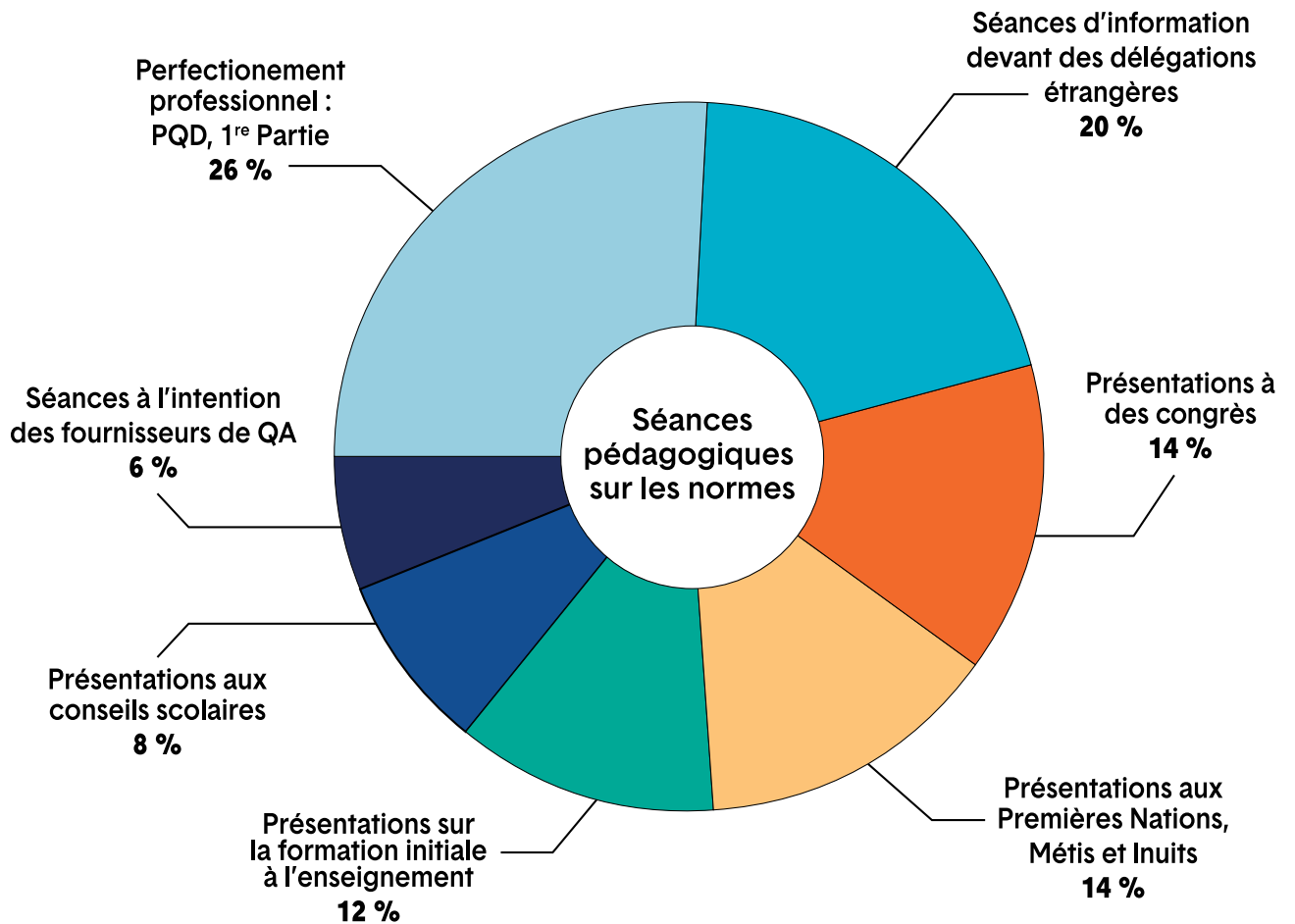
Le comité a reçu de l'information se rapportant à deux instituts visant les concepteurs et instructeurs de QA. Cette information met l'accent sur l'intégration explicite et intentionnelle de concepts fondamentaux enchâssés dans les normes et dans les soumissions de cours menant à une QA. Ces séances sur l'apprentissage expérientiel ont donné l'occasion d'examiner des idées et principes de conception de lignes directrices de cours menant à une QA

dans l'optique de la conception universelle, de la différenciation pédagogique, du questionnement professionnel et de la pédagogie critique.

## Formation sur les normes

À l'instar des ressources fondées sur les normes, les séances de formation sur les normes continuent d'appuyer et d'orienter la formation à l'enseignement ainsi que le développement du leadership. Ces séances d'information favorisent l'intégration des normes d'exercice et de déontologie ainsi que du Cadre de formation au sein de la formation à l'enseignement.

En 2018, l'Ordre a animé 41 séances réunissant 800 participants, dont des étudiantes et étudiants en enseignement, de nouveaux pédagogues, des formatrices et formateurs en enseignement, des leaders en éducation, de futures directions d'école, des concepteurs de cours menant à une QA et des pédagogues formés à l'étranger. Le diagramme à la page suivante présente une répartition des séances en 2018.



### Formation à l'enseignement : ressources fondées sur les normes

Le comité a élaboré des ressources écrites et visuelles fondées sur les normes, qui serviront dans le cadre de la formation initiale à l'enseignement, du perfectionnement professionnel continu et de la pratique professionnelle. Ces initiatives appuient le mandat de l'Ordre lié à l'application des normes et prévoient le perfectionnement professionnel des pédagogues. Fruit d'une collaboration avec des membres de la profession, elles étayent la pratique professionnelle éthique.

### Ressources fondées sur l'éthique

*Consolider la vision : Discours critique sur les normes de déontologie de la profession enseignante* est une ressource fondée sur le questionnement qui s'inspire des réflexions écrites d'un membre de la profession enseignante de l'Ontario. Elle a pour objet de favoriser un examen plus approfondi d'une pratique professionnelle éthique.

Comme l'a recommandé le comité, l'Ordre a développé des affiches illustrant quatre images de pédagogues et d'apprenants émanant des Fondements de l'exercice

professionnel. Ces affiches ont été présentées à tous les conseils scolaires, aux écoles des Premières Nations, aux directions d'école et aux fournisseurs de QA afin d'appuyer l'éducation et le perfectionnement professionnel continu.

La profession a bien reçu les nouvelles ressources qui facilitent le questionnement, la réflexion et le dialogue professionnels sur les nombreux concepts enchâssés dans la vision du pédagogue et de l'apprenant, tels qu'illustrés par le Cadre de formation et les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante.

### Ressources pour la formation à l'enseignement aux Premières Nations

Nous avons publié les ressources suivantes fondées sur les normes; elles visent le perfectionnement continu et la formation à l'enseignement relativement aux Premières Nations :

- guide de discussion *Explorer les Normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe*
- affiches représentant le pédagogue et l'apprenant selon la perspective anishinaabe (consulter la section précédente).

L'Ordre reçoit toujours des commentaires très positifs au sujet de la ressource *Explorer les Normes d'exercice de la profession enseignante par l'art anishinaabe*. À ce jour, les membres de la profession et du public, ainsi que les intervenants en éducation ont demandé qu'on leur envoie environ 134 934 affiches reproduisant des peintures authentiques réalisées par un membre de la profession issu des Premières Nations. Les affiches représentent les quatre normes de déontologie et les cinq normes d'exercice du point de vue de la culture anishinaabe.

Ces ressources servent aussi à étayer l'inclusion des cultures et des visions

des Premières Nations à la formation à l'enseignement et au perfectionnement professionnel continu de façon pertinente. En raison de l'étendue de leur impact, ces ressources visuelles ont largement dépassé leur objectif, et elles sont devenues un point de réflexion et une dimension fondamentale dans plusieurs cours menant à une QA.

### Autres ressources pour la formation sur les normes

Les ressources suivantes fondées sur les normes pour le perfectionnement professionnel en enseignement ont été récemment affichées sur le site web de l'Ordre :

- *L'éthique est un geste : manifester sa solidarité avec Haïti*
- *Explorer les pratiques de leadership : Études de cas pour appuyer les écoles inclusives*
- *Recherche sur la pratique professionnelle : Récits de spécialistes en enseignement des mathématiques*
- [Vidéo YouTube](#) – Normes de déontologie de la profession enseignante – Je choisis l'enseignement!
- [Vidéo YouTube](#) – Normes d'exercice de la profession enseignante – Je choisis l'enseignement!

## Comité de direction

Ce comité, composé de la vice-présidente du conseil et d'un membre nommé au conseil, fait avancer l'ordre du jour et l'adoption des motions durant une réunion du conseil de l'Ordre.

Jusqu'au 30 juin 2018 :

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)  
(à compter du 8 février 2018)
- Myreille Loubert, EAO (é)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- Tim Gernstein, EAO (é)
- Colleen Landers (n)  
(depuis le 25 octobre 2018)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu





## Statistiques

### Transition à l'enseignement

Notre sondage sur la transition à l'enseignement 2018 montre une amélioration du marché de l'emploi pour les enseignants ontariens en début de carrière.

La demande demeure forte pour les enseignants de français langue seconde et les enseignants francophones, ce qui confirme la pénurie de tels enseignants dans l'ensemble de la province.

La baisse du taux de chômage chez les enseignants anglophones en début de carrière témoigne de l'amélioration de leur situation d'emploi, et donc de l'élimination rapide du surplus des dernières années.

L'Ontario aura besoin de plus d'enseignants dans les années à venir pour combler les postes vacants dans tous les coins de la province. D'après les prévisions, la nouvelle offre ne permettra pas de répondre à la demande.

Bien que leur nombre ait diminué par rapport aux années précédentes, les diplômés ontariens au chômage et les enseignants certifiés en Ontario qui ont reçu leur formation à l'extérieur de la province pourraient aider les conseils scolaires à atteindre leurs objectifs de recrutement au cours des prochaines années. Les diplômés qui ont quitté la province en raison du surplus

pourraient également aider à combler le manque si les conditions d'embauche des conseils scolaires leur sont favorables.

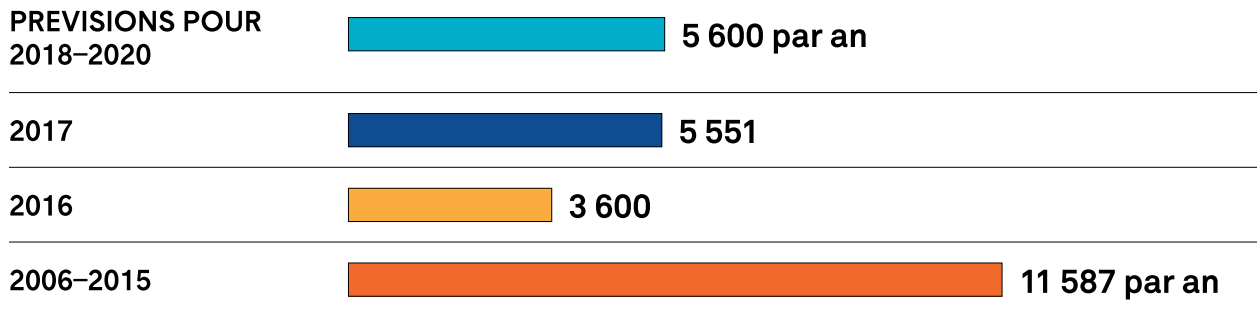
La hausse du nombre d'inscriptions au sein des facultés d'éducation de l'Ontario en

2018 donne à penser qu'une nouvelle génération d'enseignants pourra répondre à la demande des conseils scolaires.

Or, malgré l'amélioration du marché de l'emploi, l'obtention d'un contrat permanent s'avère parfois difficile pour les enseignants qui font de la suppléance à la journée, surtout les diplômés anglophones qui n'ont pas la qualification pour enseigner le français langue seconde. Au sein des conseils scolaires de langue anglaise, moins d'un enseignant sur trois a un poste permanent après cinq ans, comparativement à plus de 80 % pour les diplômés d'un programme de formation à l'enseignement en français et les enseignants de français langue seconde.

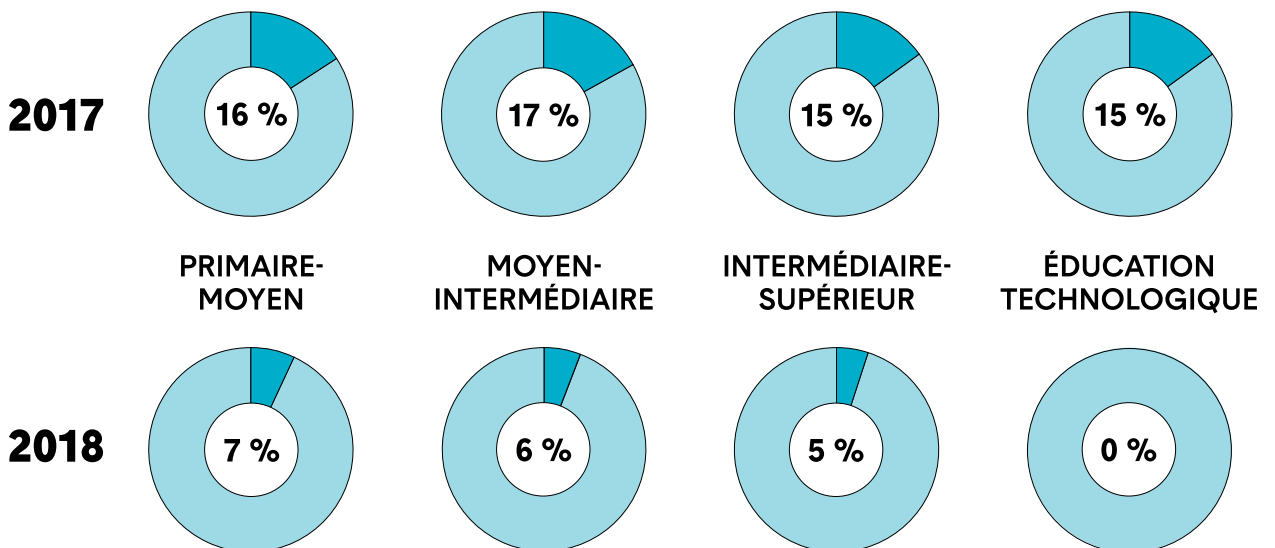
Si la suppléance à la journée demeure la norme pour les enseignants en début de carrière et anglophones, ceux qui font leur entrée dans la profession n'attendent plus aussi longtemps pour se tailler une place sur une liste de suppléance, et ils obtiennent plus de journées de travail par semaine.

## Nombre de certifications annuelles en Ontario

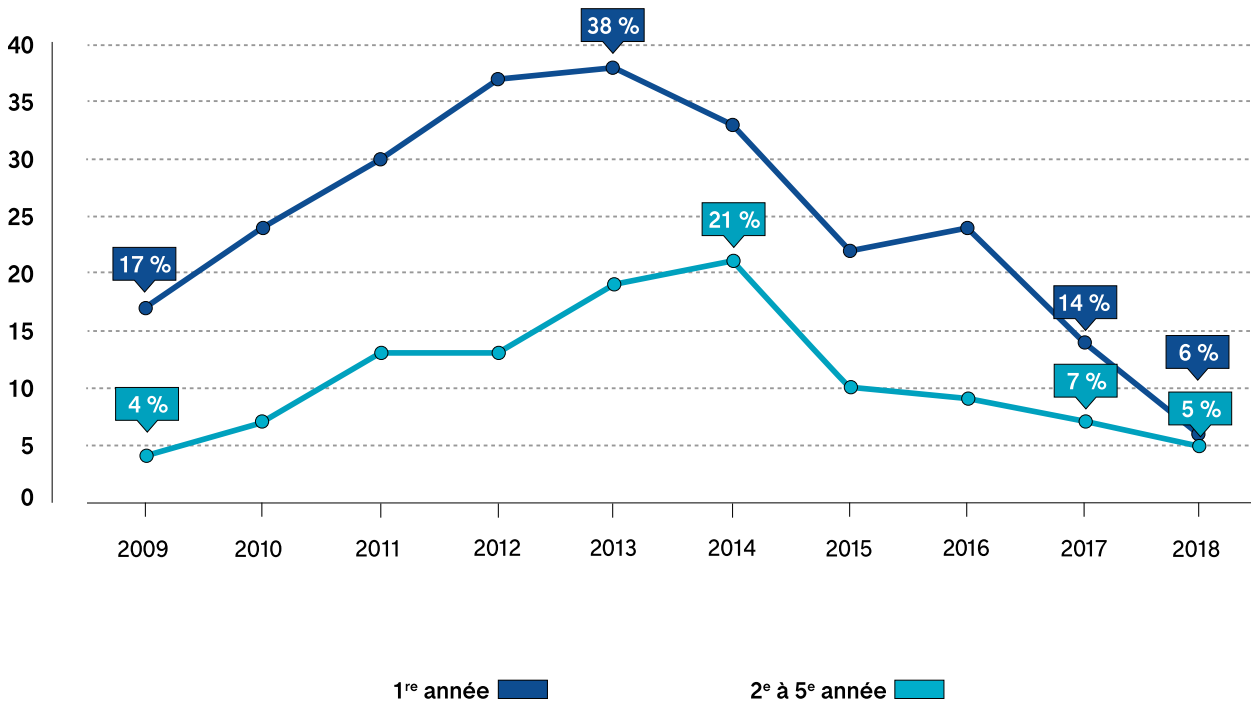


La réduction du nombre de certifications en 2016 par rapport à 2015 était attribuable à l'instauration du programme de formation à l'enseignement prolongé de quatre sessions.

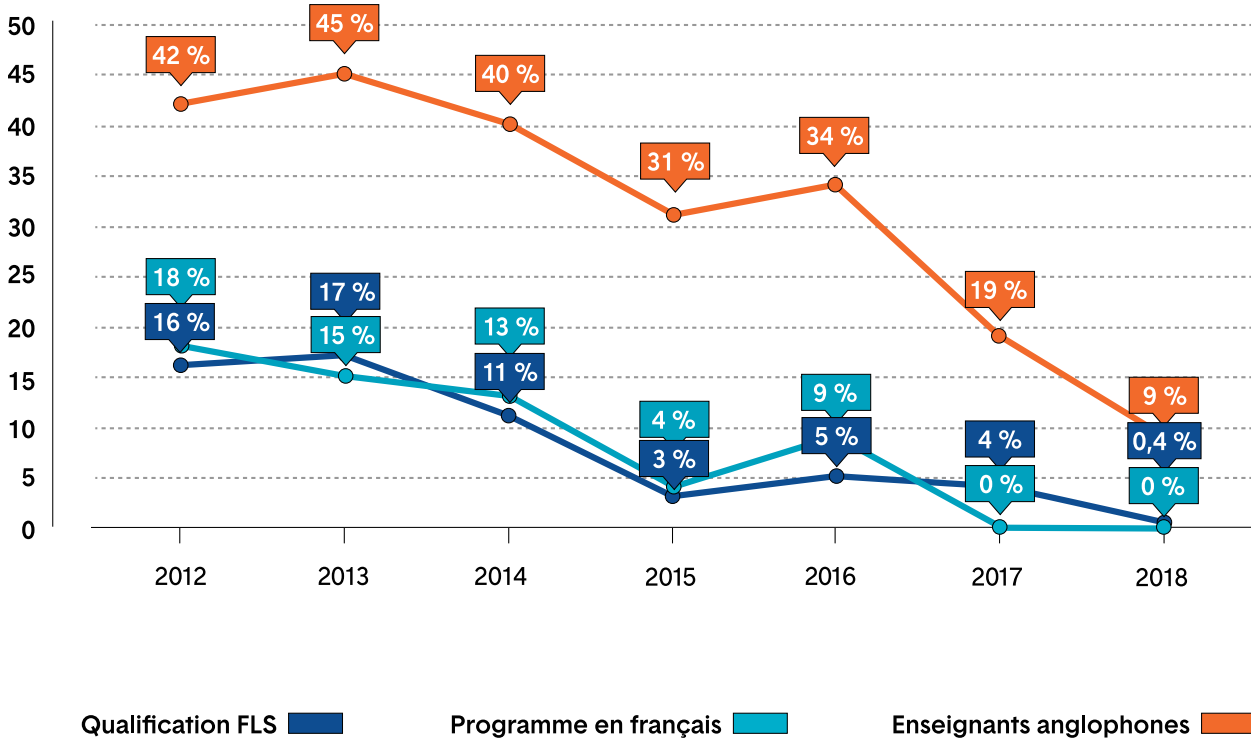
## Taux de chômage en première année de carrière



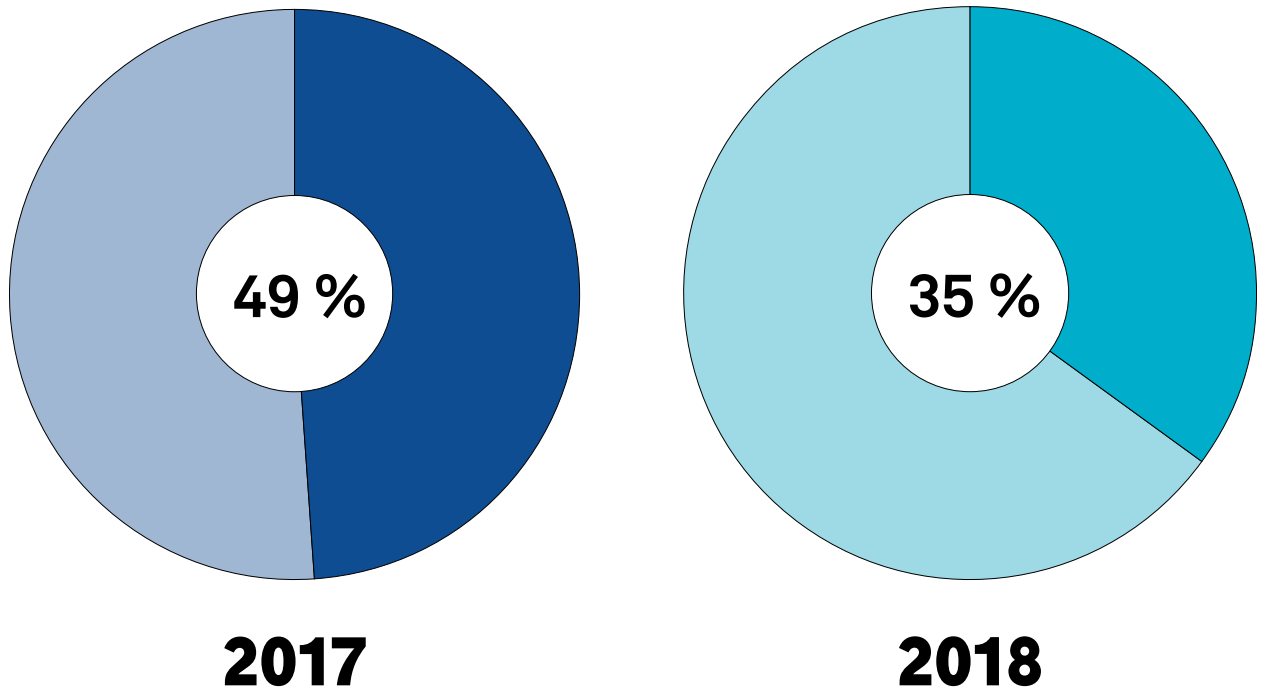
## Taux de chômage en début de carrière



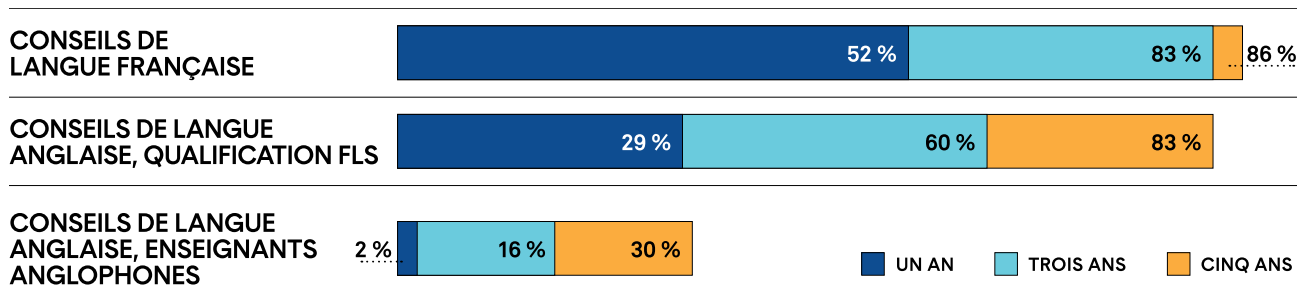
## Taux de chômage des enseignants en première année de carrière résidant en Ontario par langue



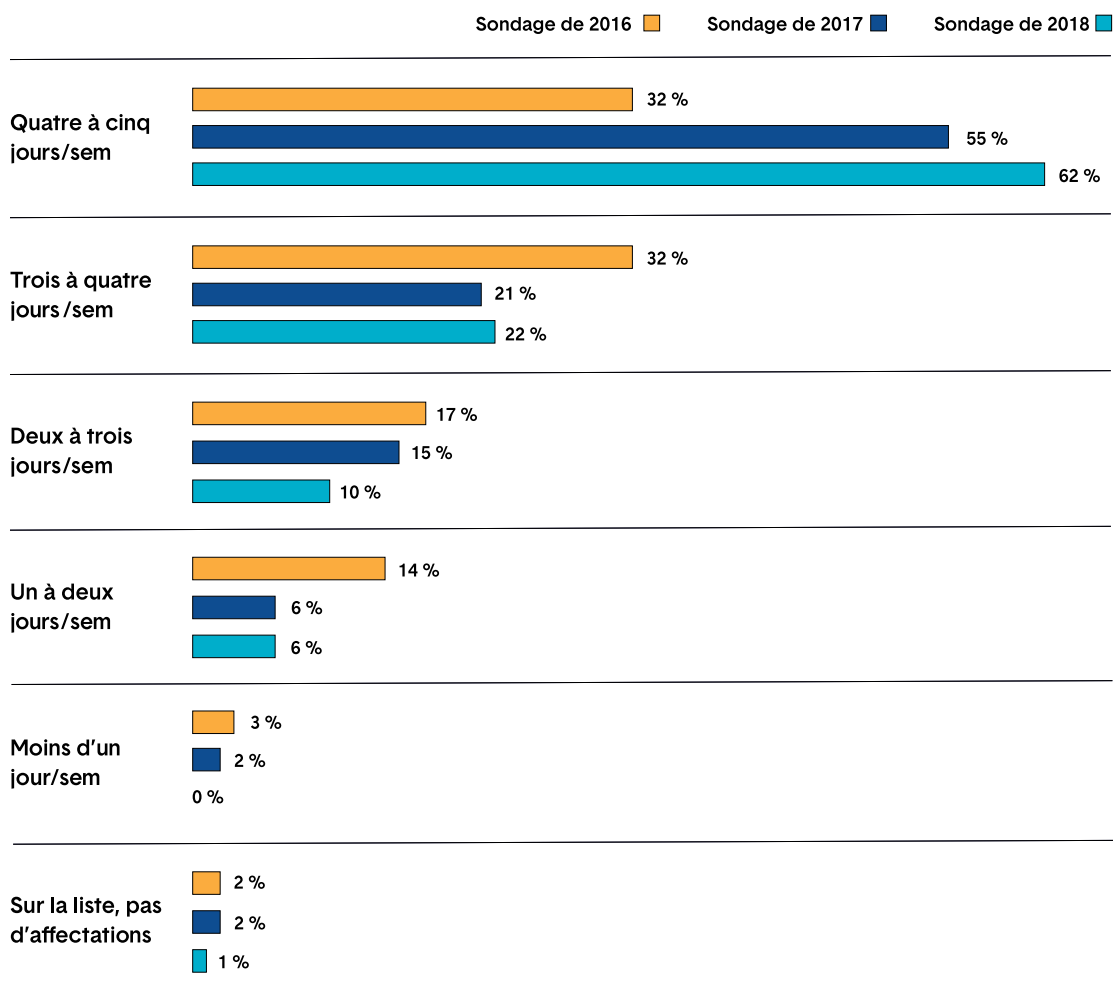
## Taux de chômage chez les enseignants nouvellement arrivés au Canada



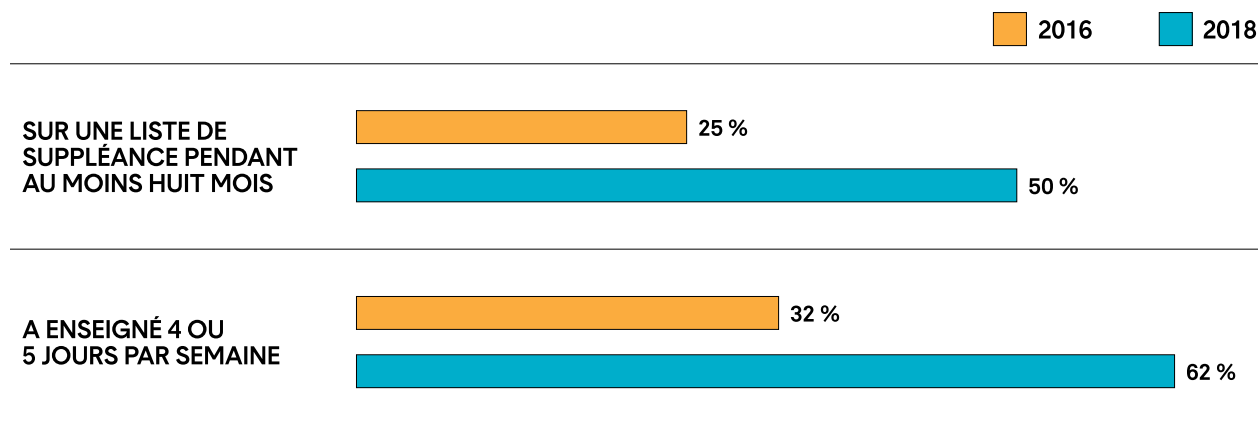
## Pourcentage des membres ayant un poste permanent



## Fréquence de la suppléance à la journée des enseignants en première année de carrière résidant en Ontario

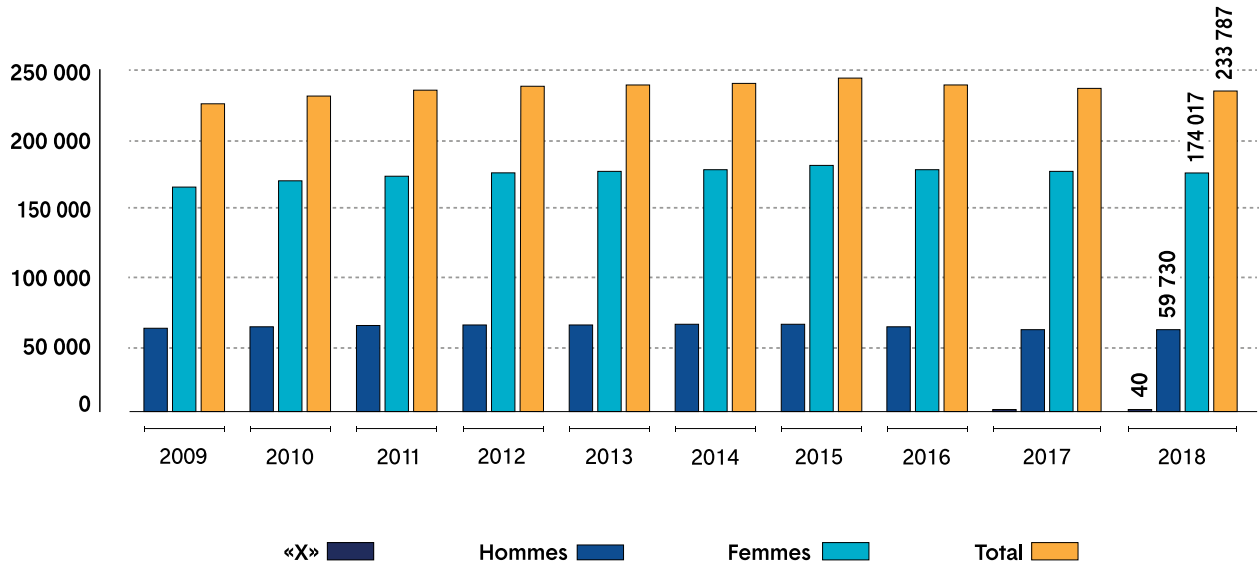


## Affectations pour des suppléants en première année de carrière



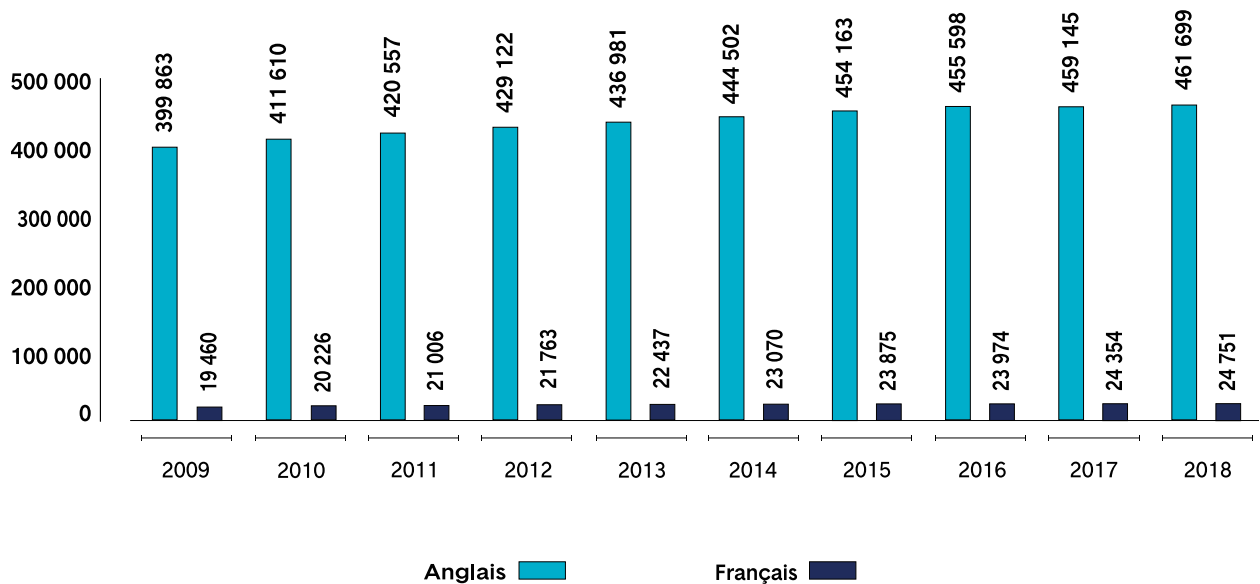
## Membres de l'Ordre

### Membres en règle

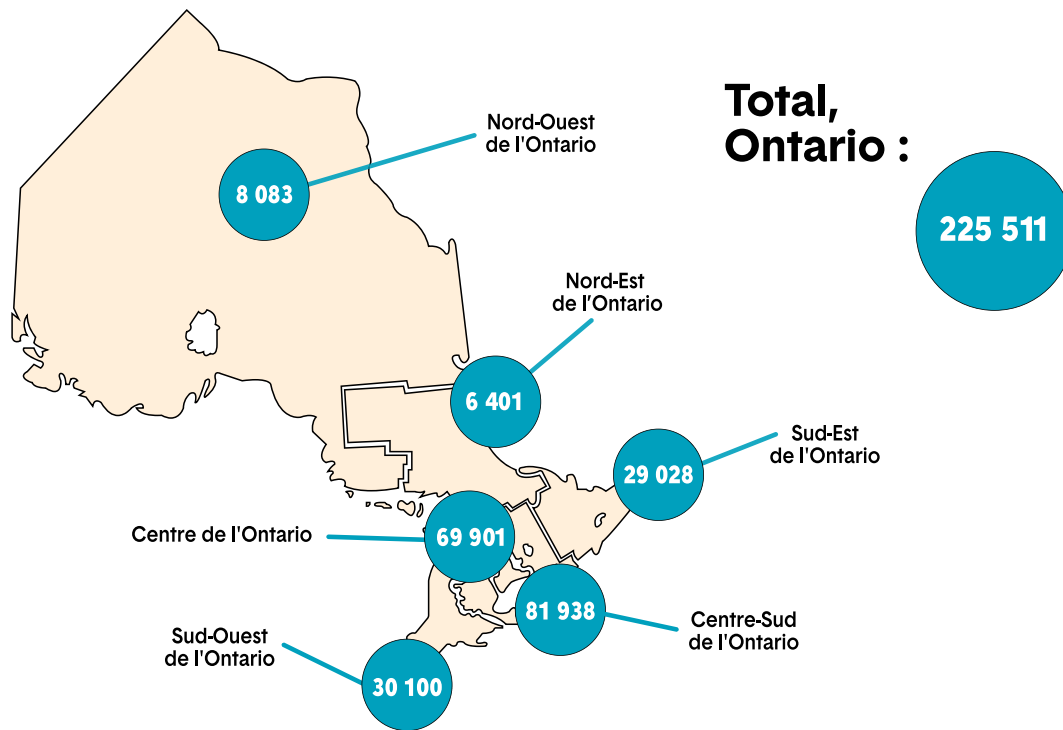


«X» est un troisième marqueur de genre qui comprend les personnes trans, non binaires, bispirituelles et binaires ainsi que les personnes qui ne veulent pas révéler leur identité de genre.

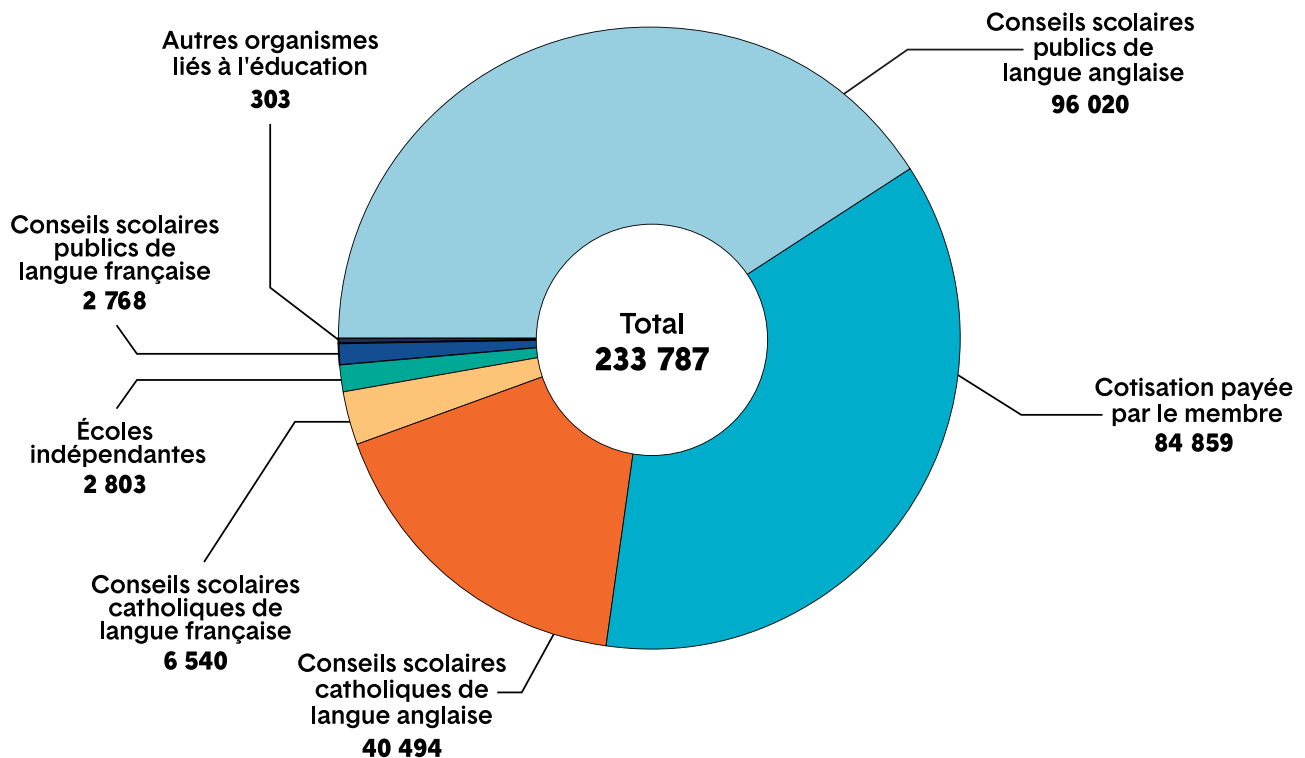
### Membres figurant au tableau public



## Répartition géographique

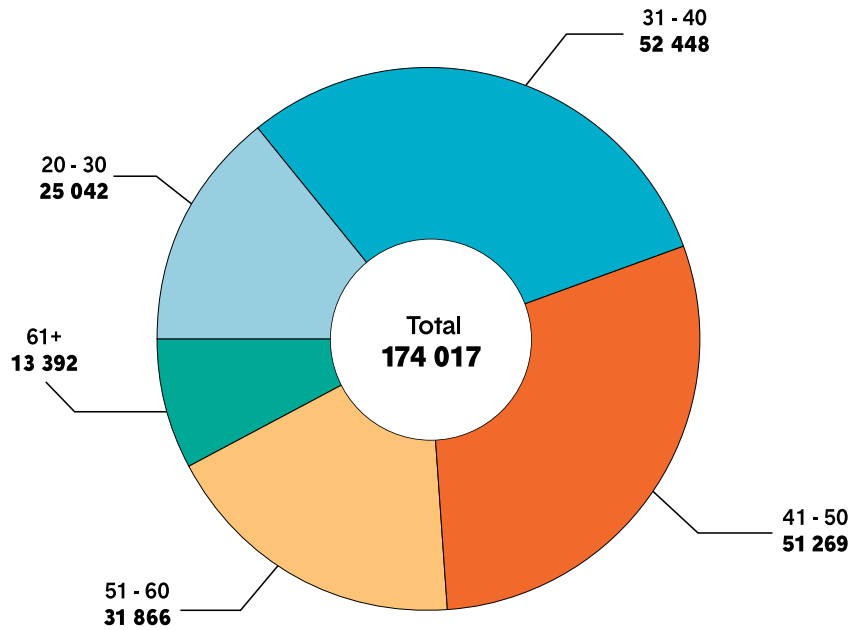


## Employeurs des membres (selon les renseignements liés au paiement de la cotisation)

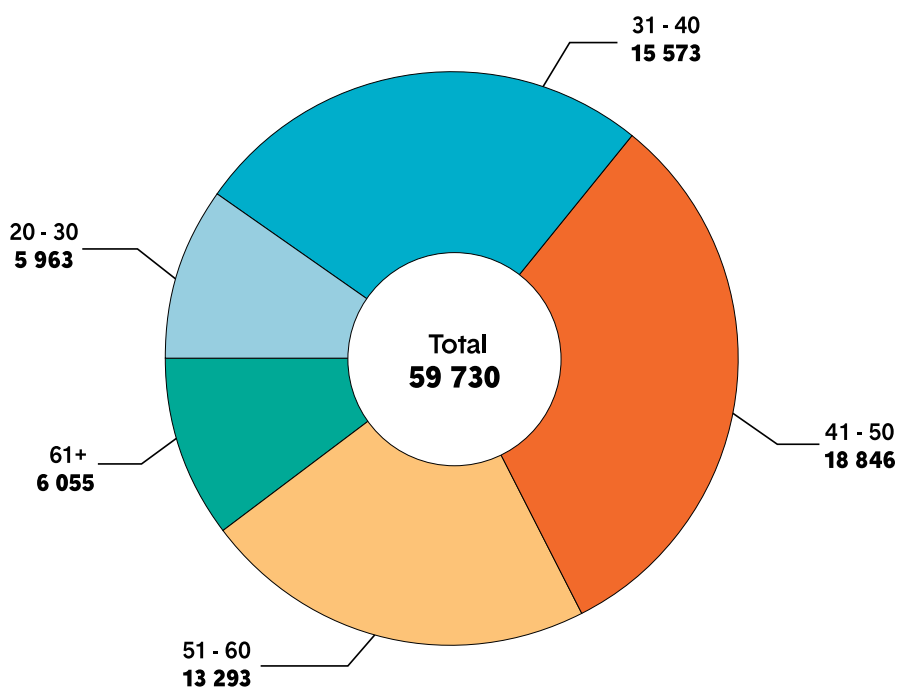


## Données démographiques

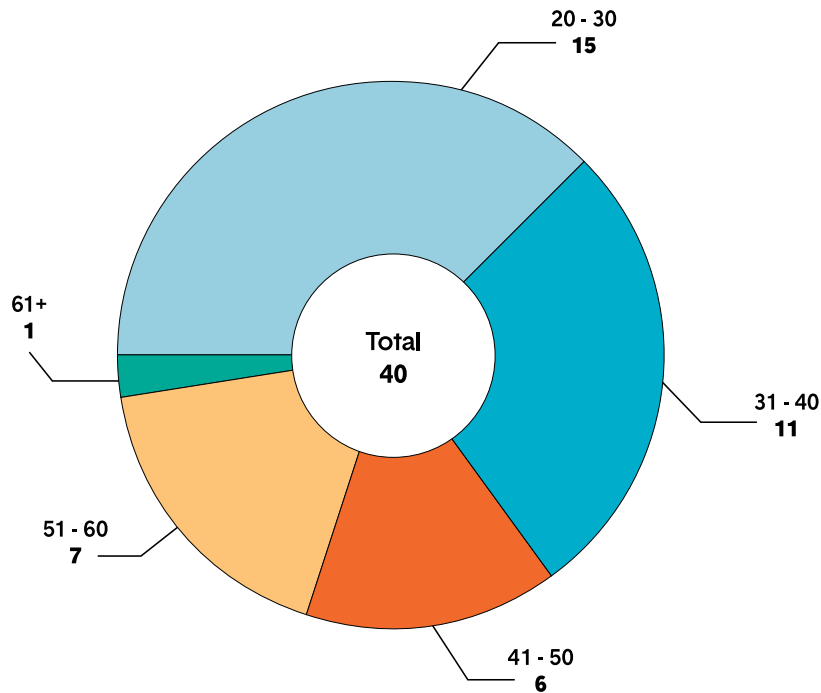
### Âge des membres de genre féminin



### Âge des membres de genre masculin

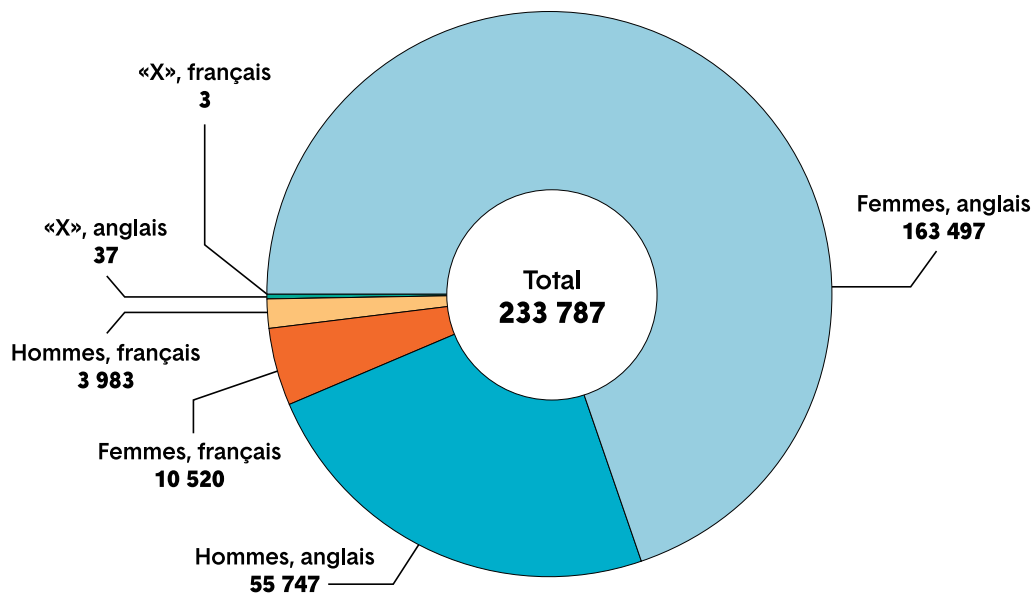


## Âge des membres de genre X



«X» est un troisième marqueur de genre qui comprend les personnes trans, non binaires, bispirituelles et binaires ainsi que les personnes qui ne veulent pas révéler leur identité de genre.

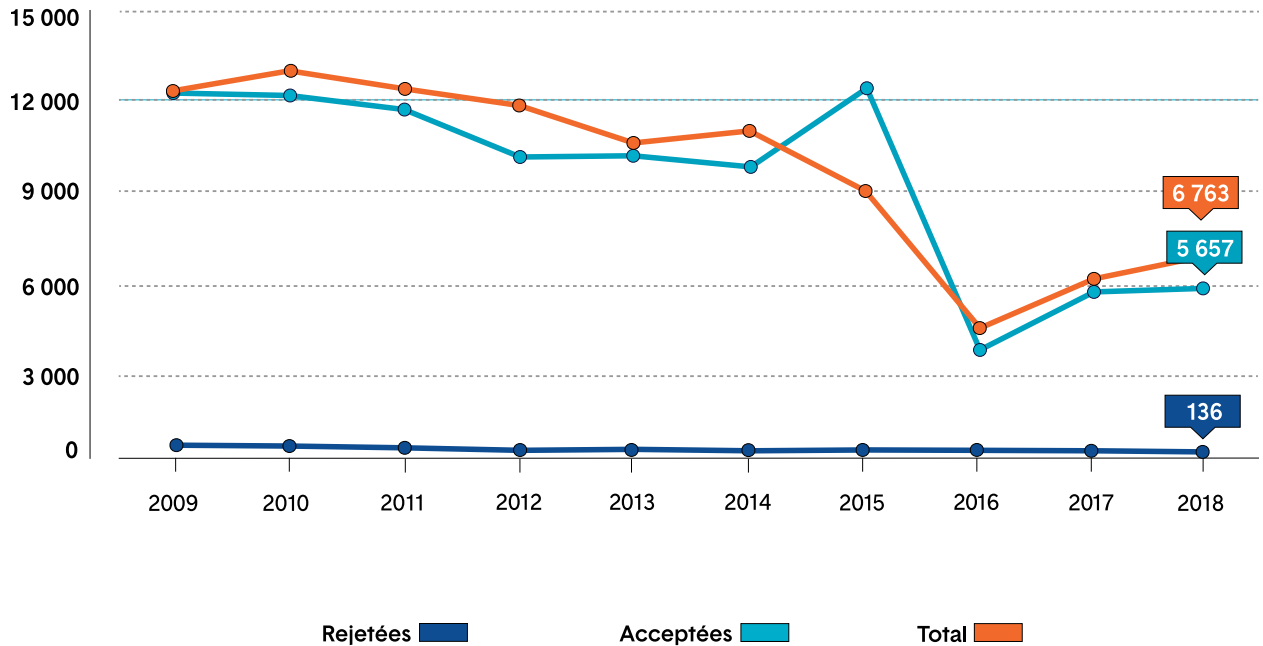
## Répartition par genre et langue



«X» est un troisième marqueur de genre qui comprend les personnes trans, non binaires, bispirituelles et binaires ainsi que les personnes qui ne veulent pas révéler leur identité de genre.

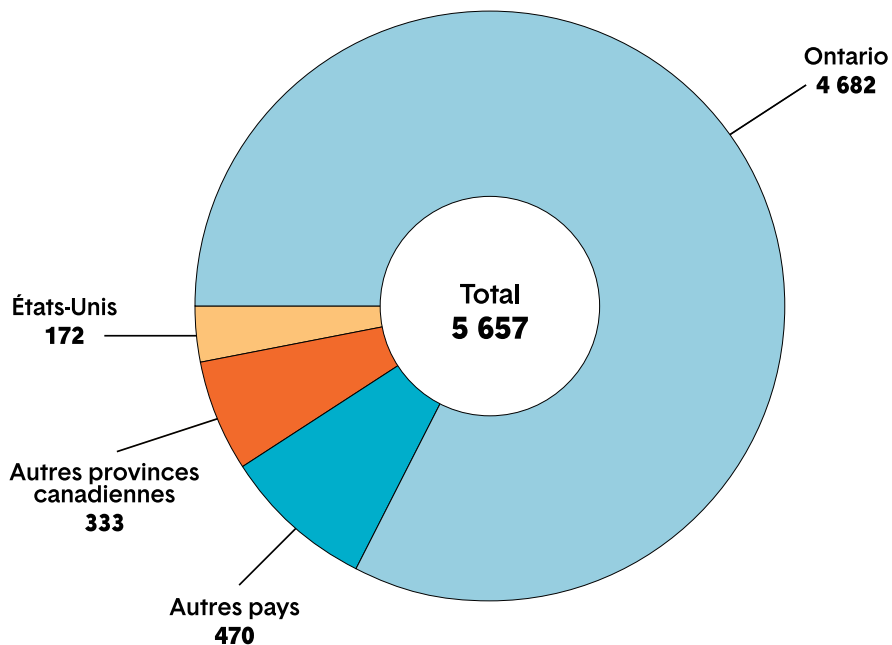
# Demandes d'inscription

## Demandes d'inscription

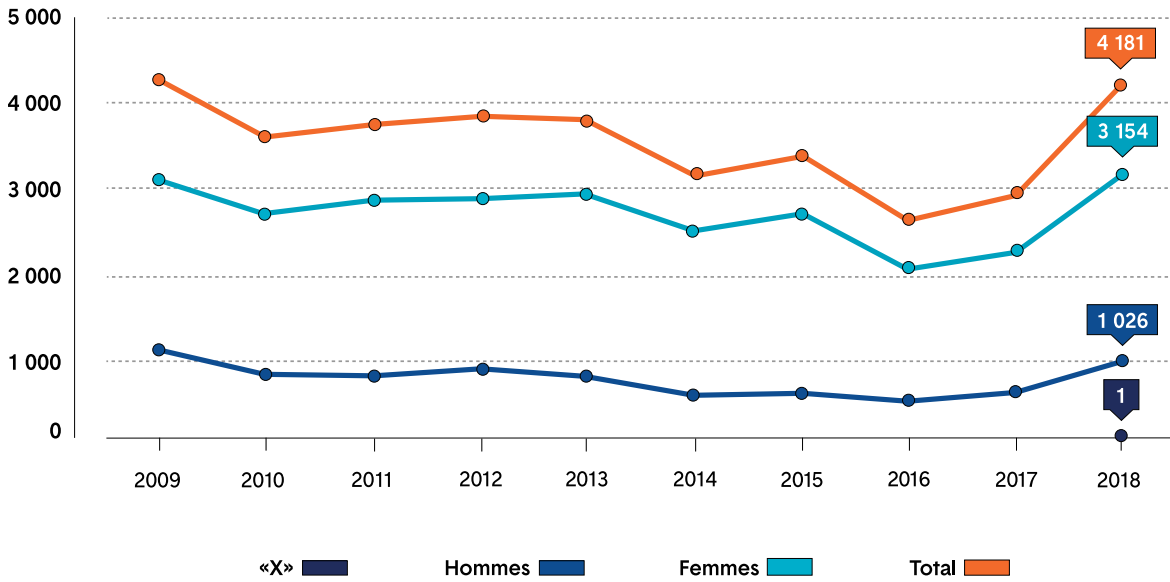


Il est possible que le nombre de demandes d'inscription acceptées et rejetées annuellement ne corresponde pas au nombre total de demandes d'inscription reçues. Le nombre total de demandes d'inscription indique combien de dossiers ont été ouverts au cours d'une année donnée. Les demandes acceptées ou rejetées durant une année pourraient avoir été reçues au cours d'une année précédente.

## Demandes d'inscription acceptées

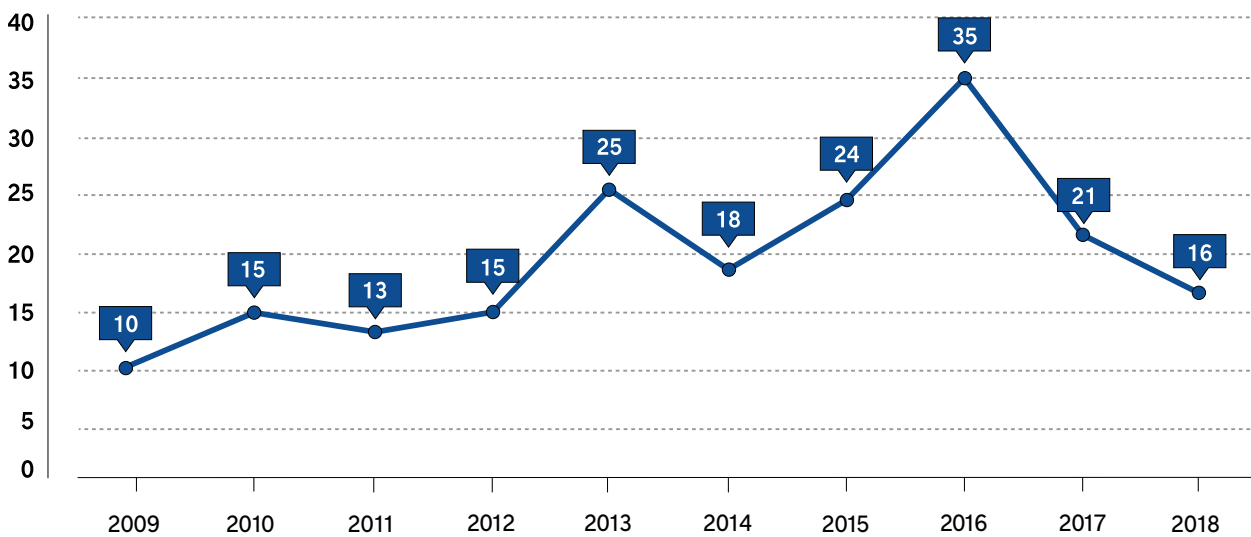


## Personnes ayant terminé le programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année



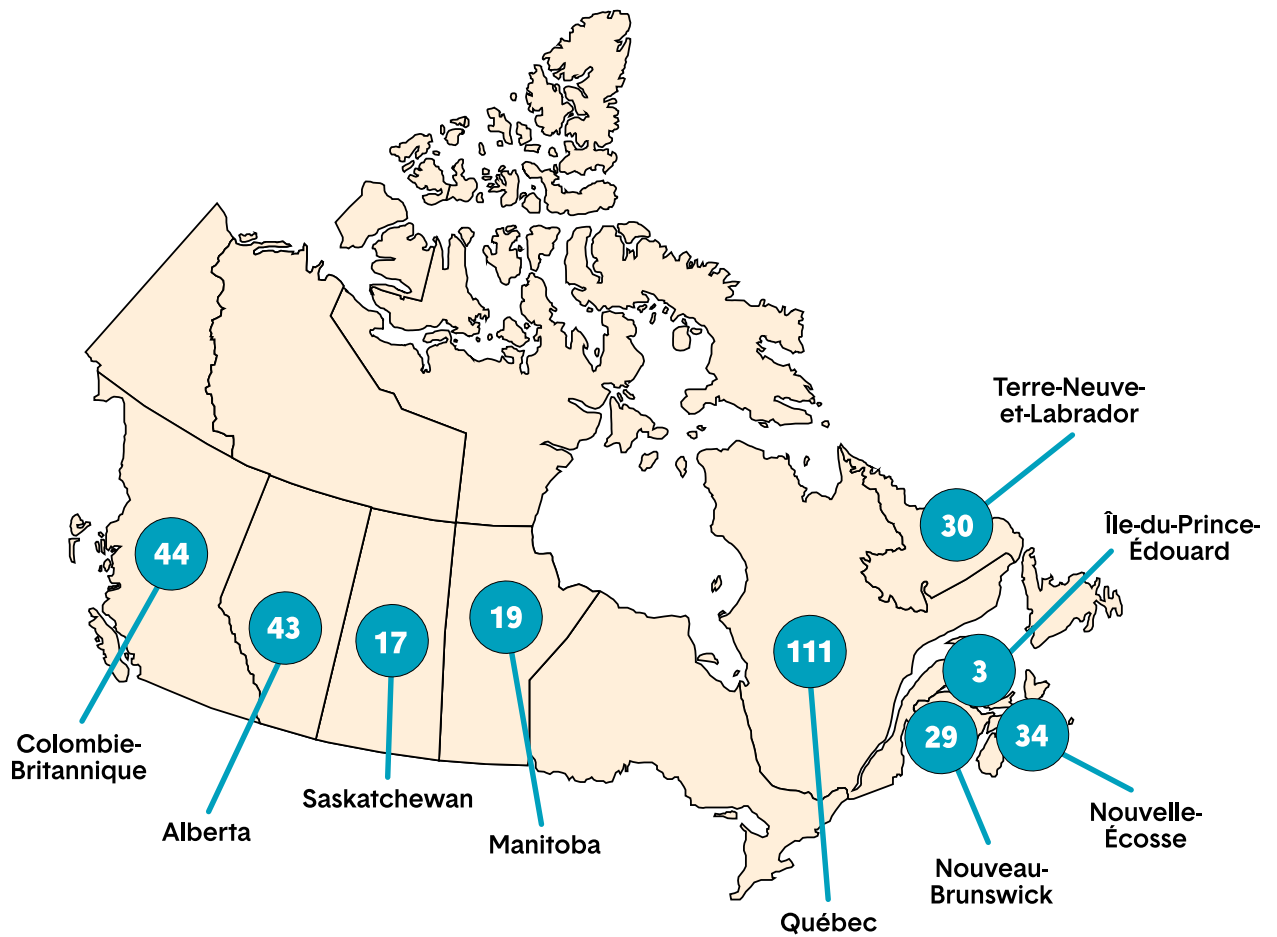
«X» est un troisième marqueur de genre qui comprend les personnes trans, non binaires, bispirituelles et binaires ainsi que les personnes qui ne veulent pas révéler leur identité de genre.

## Nombre annuel de décisions du comité d'appel des inscriptions

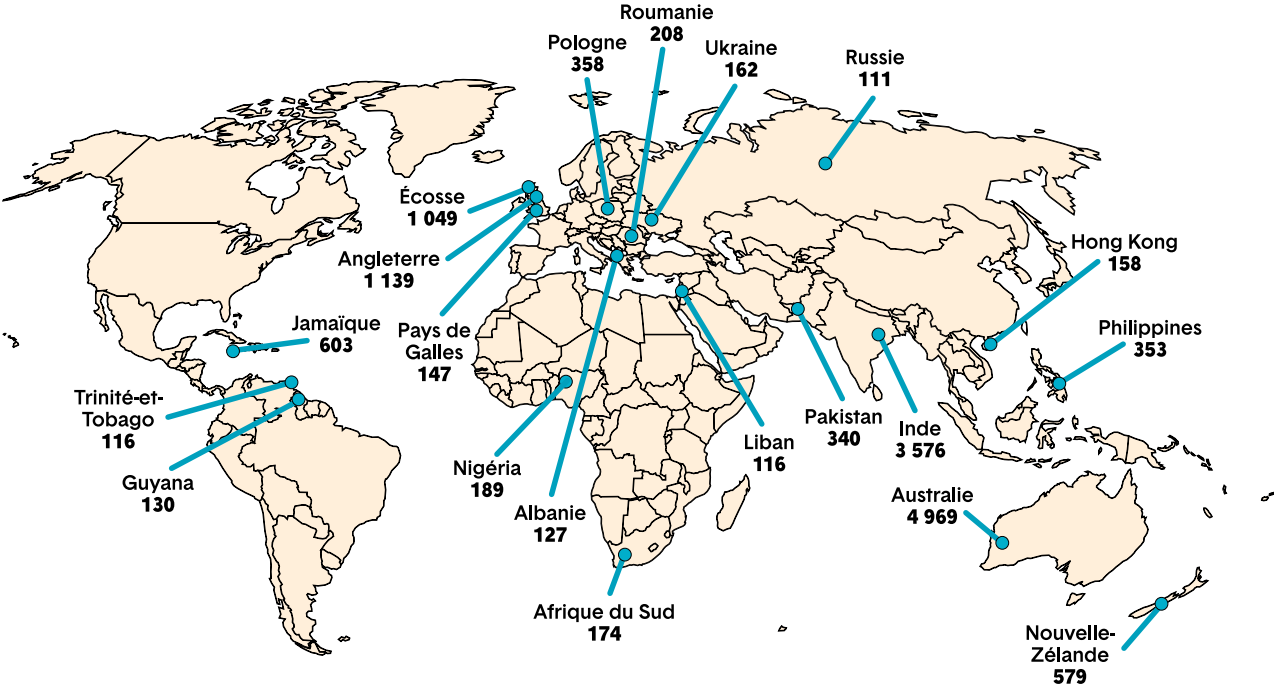


## Nombre de membres et lieux de formation

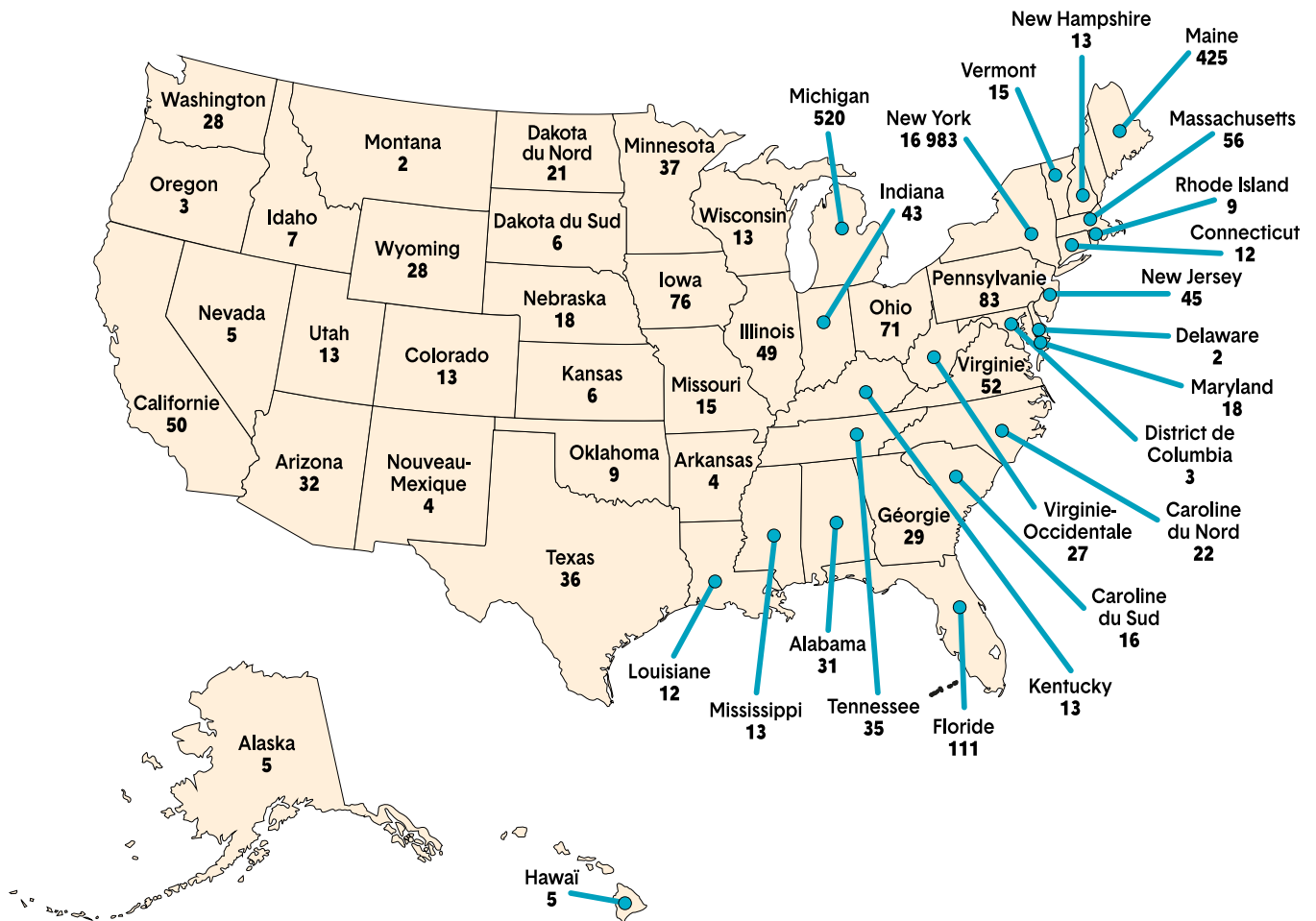
Nouveaux membres selon la province d'obtention de la certification initiale, par année



**Nouveaux membres selon le pays d'obtention de la certification initiale  
(20 principaux pays, sauf les É.-U. et le Canada)**



## Membres ayant obtenu la certification initiale, par État américain



## Nouveaux membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario, par année

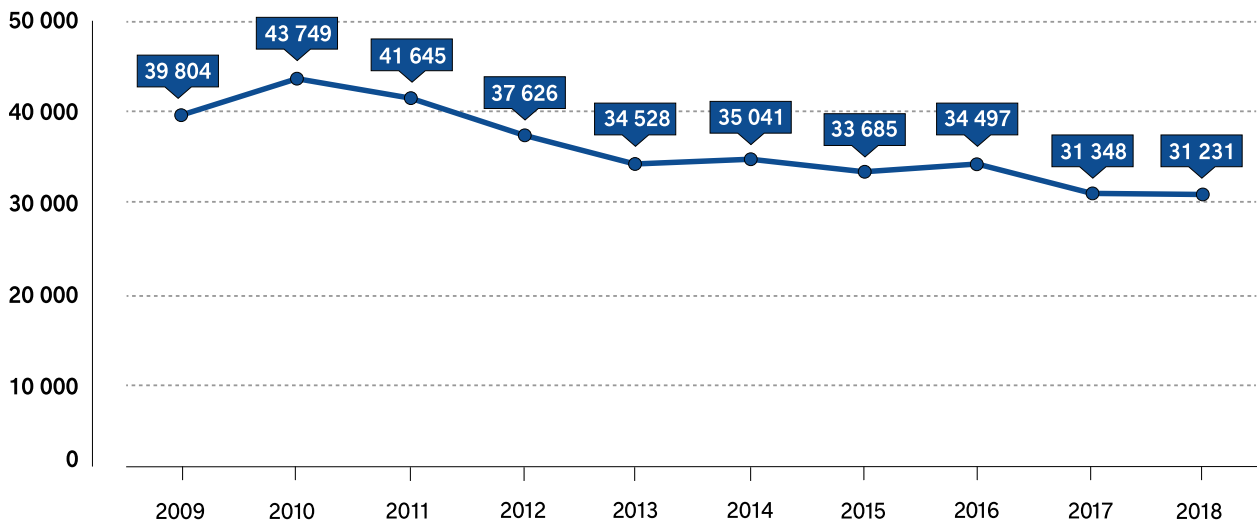
Charles Sturt University	2
College of Education, Niagara University	113
École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne	59
Faculté d'éducation, Université d'Ottawa	295
Faculty of Education, Brock University	472
Faculty of Education, Lakehead University	262
Schulich School of Education, Nipissing University	393
Faculty of Education, Queen's University	511
Faculty of Education, The University of Western Ontario	362
Faculty of Education, University of Ottawa	279
Faculty of Education, University of Windsor	205
Faculty of Education, Wilfrid Laurier University	51
Faculty of Education, York University, Toronto	647
Ontario Institute for Studies in Education of the University of Toronto	632
Redeemer University College	23
School of Education, Laurentian University	63
Trent University	129
Tyndale University College & Seminary	46
University of Ontario Institute of Technology	138

## Qualifications des membres

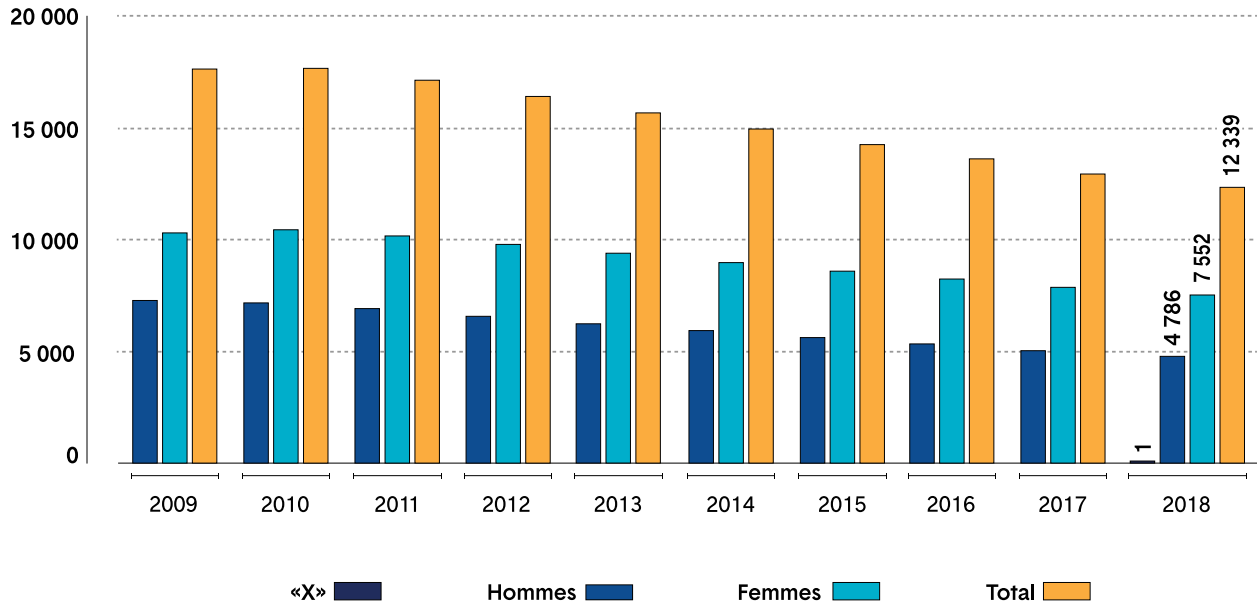
### Cinq qualifications de base les plus courantes chez les nouveaux pédagogues en 2018

Cycles moyen-intermédiaire	
French as Second Language	163
English	135
Science - General	131
History	117
Health and Physical Education	105
Cycles intermédiaire-supérieur	
English	480
History	401
Science - Biology	305
Mathematics	292
French as a Second Language	282

### Qualifications additionnelles accordées par année



## Membres possédant la qualification de direction d'école (par genre)



«X» est un troisième marqueur de genre qui comprend les personnes trans, non binaires, bispirituelles et binaires ainsi que les personnes qui ne veulent pas révéler leur identité de genre.

## Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision (par genre)



## 10 principales qualifications additionnelles accordées en 2018

Special Education, Part 1	3 620
Mathematics, Primary and Junior, Part 1	2 439
Teaching English Language Learners, Part 1	1 825
Special Education, Part 2	1 573
Kindergarten, Part 1	1 320
Religious Education in Catholic Schools, Part 1	1 296
Special Education, Specialist	1 177
Guidance and Career Education, Part 1	1 021
Mathematics, Primary and Junior, Part 2	964
Honour Specialist	902

## Cours agréés par fournisseur par année

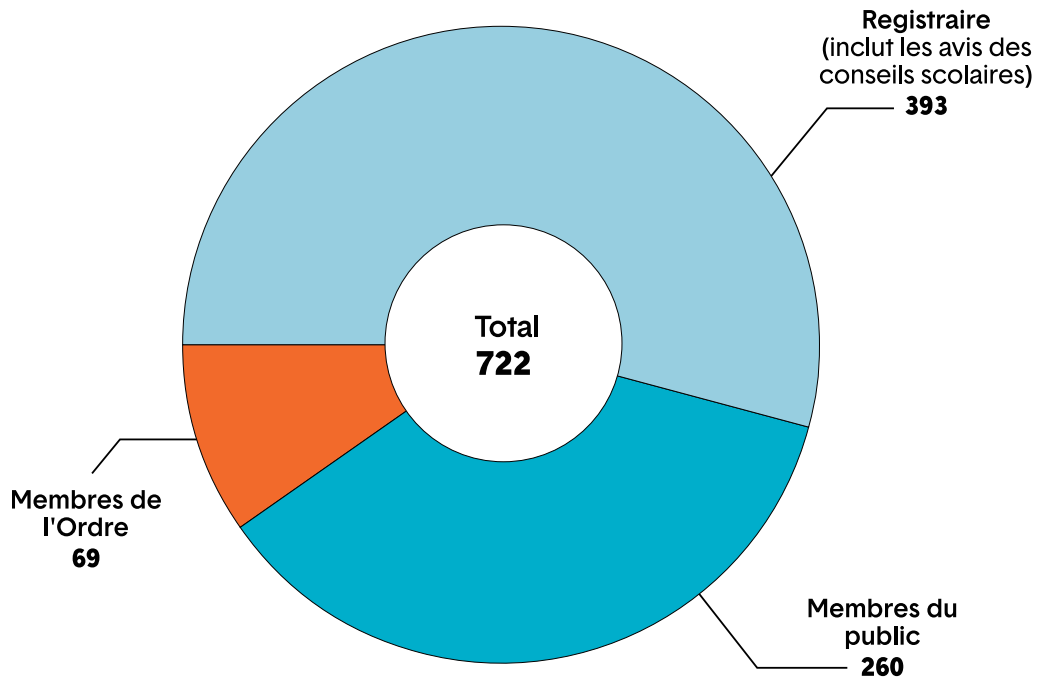
**Remarque :** Ces statistiques représentent les cours menant à une QA qui ont été soumis aux fins d'agrément. Les données peuvent varier d'une année à l'autre en raison des processus de chaque fournisseur et de la façon dont ils répartissent leurs cours.

Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)	0
Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)	1
Brock University	10
Catholic Community Delivery Organization (CCDO)	0
Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)	0
Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP)	0
Charles Sturt University in Ontario	0
Dufferin Peel Catholic District School Board	1
Durham District School Board	9
Eastern Ontario Staff Development Network (EOSDN)	0
Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)	8
Halton Catholic District School Board	1
Hamilton-Wentworth District School Board	3
Huron-Superior Catholic District School Board	2
Indigenous Education Coalition (IEC)	0
Kawartha Pine Ridge District School Board	0
Kenjgewin Teg Educational Institute	5
Lakehead District School Board	0
Lakehead University	5

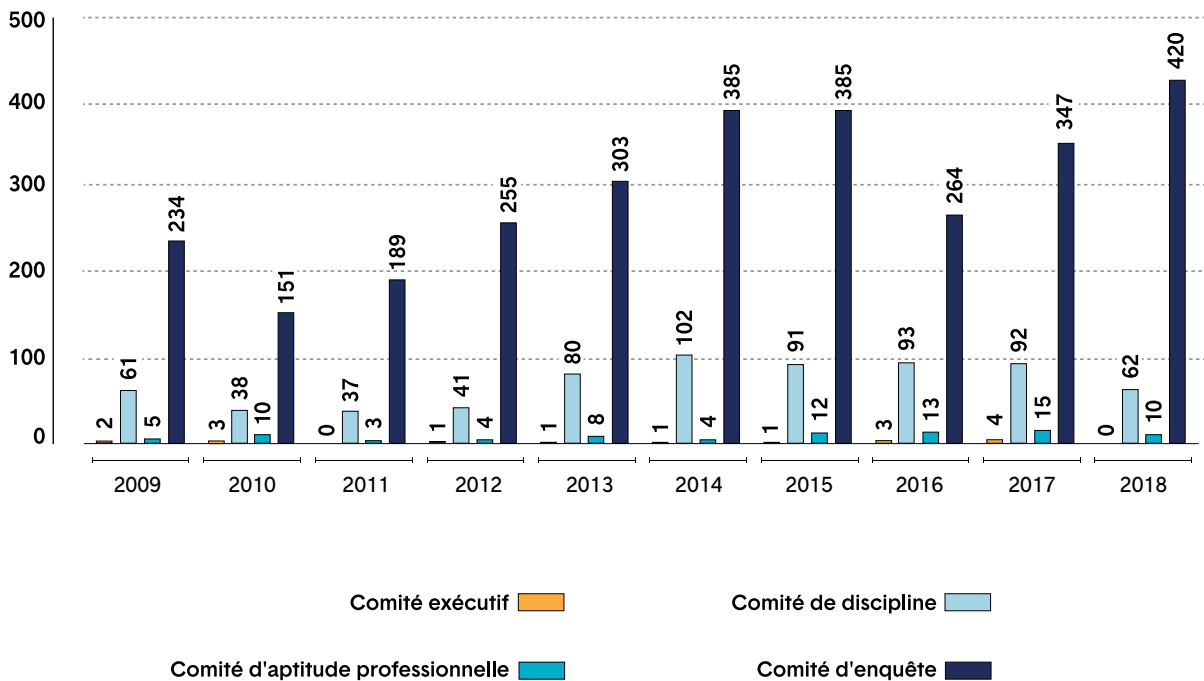
Laurentian University	2
Niagara University	3
Nipissing University	21
Ontario English Catholic Teachers Association (OECTA)	4
Ontario Institute for Studies in Education (OISE) at the University of Toronto	1
Ontario Principals' Council (OPC)	0
Ontario School Counsellors' Association	0
Ottawa Catholic School Board	0
Peel District School Board	0
Queen's University	16
Rainy River District School Board	0
Redeemer University College	1
Regis College	0
Saint Paul University	0
Seneca College of Applied Arts & Technology	2
Six Nations Polytechnic	2
St. Clair Catholic District School Board	0
The University of Western Ontario	38
Toronto District School Board	3
Trent University	5
Université d'Ottawa	13
Université Laurentienne	9
Université Saint-Paul	0
University of Ontario Institute of Technology	1
University of Ottawa	4
University of Windsor	5
Upper Canada District School Board	0
W. Ross MacDonald School for the Blind/Ministry of Education Provincial Schools Branch	0
Wilfrid Laurier University	8
York Catholic District School Board	1
York Region District School Board	4
York University	23

# Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires

## Origine des plaintes



## Nombre de plaintes par comité



## Téléchargement des statistiques

Les statistiques suivantes, qui fournissent des données historiques, sont disponibles en format Microsoft Excel et peuvent être téléchargées à partir de notre [site web](#).

### Membres de l'Ordre

- Répartition géographique
- Membres figurant sur le registre public
- Membres en règle
- Employeurs des membres (selon les renseignements liés au paiement de la cotisation)

### Données démographiques

- Âge moyen des membres
- Âge médian des membres de sexe féminin
- Âge médian des membres de sexe masculin
- Âge médian des membres «X»

### Demandes d'inscription

- Nombre de membres agréés par année
- Demandes d'inscription en cours (actives ou non)
- Personnes ayant répondu aux critères d'inscription, mais non membres
- Demandes d'inscription rejetées
- Demandes d'inscription
- Personnes ayant terminé le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année
- Décisions rendues en appel des inscriptions, par année
- Demandes d'inscription acceptées

### Formation à l'enseignement des membres de l'Ordre

- Nombre total de membres selon le pays d'obtention de la certification initiale (sauf les É.-U. et le Canada)
- Nombre total de membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario
- Membres selon la province d'obtention de la certification initiale
- Membres ayant obtenu la certification initiale, par État américain
- Nouveaux membres selon le pays d'obtention de la certification initiale (sauf les É.-U. et le Canada)
- Nouveaux membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario, par année
- Nouveaux membres selon la province d'obtention de la certification initiale, par année
- Nouveaux membres ayant obtenu la certification initiale, par État américain et par année

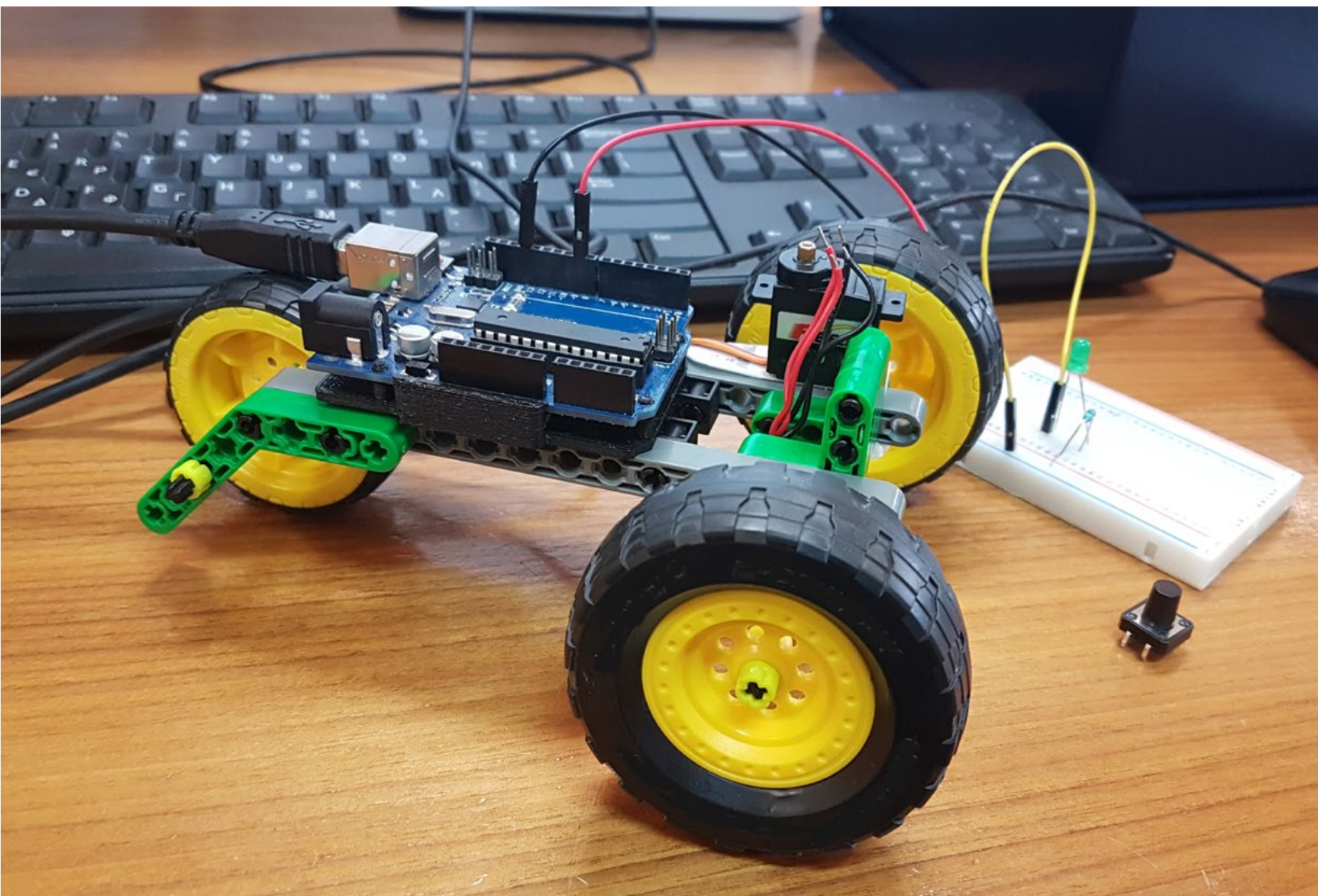
### Qualifications des membres

- Qualifications de base additionnelles détenues par les membres - 2018
- Qualifications de base additionnelles détenues par les membres - 2017
- Qualifications de base des nouveaux membres, par palier et par cycle
- Qualifications de base de tous les membres, par matière et par année (M-I et I-S)

- Qualifications de base des nouveaux membres, par matière et par année (M-I et I-S)
- Membres possédant la qualification de direction d'école (par genre)
- Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision (par genre)
- Cours menant à une QA agréés, par fournisseur et par année
- Qualifications technologiques détenues par les membres
- Qualifications additionnelles accordées par année, par matière
- Qualifications additionnelles accordées par année
- Qualifications additionnelles suivies, par matière

### **Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires**

- Préoccupations initiales
- Origine des plaintes et décisions
- Demandes de remise en vigueur du certificat, par année



## Reddition de comptes

Les états financiers ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, procédures et systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour que l'information financière de l'Ordre soit pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada visant les organismes sans but lucratif et, le cas échéant, ils reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les auditeurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les auditeurs ont un accès direct et non restreint au comité des finances, et se réunissent avec les membres du comité en présence et en l'absence des représentants de l'Ordre. Par l'entremise du comité des finances, le conseil supervise la gestion des responsabilités de la direction en matière de présentation

de l'information financière et examine et approuve les états financiers.

KPMG, auditeur indépendant nommé par le conseil, a examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes d'audit généralement reconnues et a exprimé son opinion sur ces états financiers. Son rapport est présenté à la page suivante.

# Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario («l'entité»), qui comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2018;
- l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les «états financiers»).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «**Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers**» de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés

des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport annuel 2018, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel 2018, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie

significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit

toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.  
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG s.r.l. / SENCRL.*

Comptables professionnels agréés,  
experts-comptables autorisés  
Vaughan, Canada

Le 30 mai 2019



# Bilan

(en milliers de dollars)

31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie	3 716 \$	6 067 \$
Placements (note 2)	8 148	6 641
Débiteurs	353	396
Dépôts et charges payées d'avance	191	174
	12 408	13 278
Immobilisations (note 3)	28 599	29 025
	41 007 \$	42 303 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	3 880 \$	4 488 \$
Produits reportés	777	665
Salaires reportés	504	239
Emprunt hypothécaire (note 5)	762	719
	5 923	6 111
Emprunt hypothécaire (note 5)	13 999	14 761
Capitaux propres		
Fonds non affectés	13 342	21 431
Fonds grevés d'une affectation interne (note 9)	7 743	-
	21 085	21 431
Engagements et éventualités (notes 7 et 8)		
	41 007 \$	42 303 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom des membres,



Nicole van Woudenberg, EAO  
Présidente du conseil



Michael Salvatori, EAO  
Chef de la direction et registraire

## État des résultats et de l'évolution des capitaux propres

(en milliers de dollars)

31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
<b>Produits</b>		
Cotisation annuelle	35 209 \$	35 496 \$
Autres droits	1 932	1 514
Publicité	800	1 020
Projets spéciaux	110	48
Intérêts et produits divers	453	298
	<b>38 504</b>	<b>38 376</b>
<b>Charges</b>		
Rémunération des salariés	17 331	16 844
Avantages sociaux (note 10)	4 563	4 582
Conseil et comités	933	630
Prestation de services aux membres et aux postulants	3 307	3 383
Exercice de la profession	521	569
Enquêtes et audiences	4 132	3 960
Soutien au fonctionnement	4 752	4 366
Intérêts hypothécaires	874	914
Amortissement	2 217	2 329
Élections du conseil	220	99
	<b>38 850</b>	<b>37 676</b>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(346)	700
Capitaux propres au début de l'exercice	21 431	20 731
Capitaux propres à la fin de l'exercice	<b>21 085 \$</b>	<b>21 431 \$</b>
Les capitaux propres se composent des :		
Fonds non affectés	13 342 \$	21 431 \$
Fonds grevés d'une affectation interne (note 9)	7 743	-

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Exploitation</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(346) \$	700 \$
Amortissement sans effet sur la trésorerie	2 217	2 329
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	43	89
Dépôts et charges payées d'avance	(17)	77
Créditeurs et charges à payer	(608)	142
Produits reportés	112	16
Salaires reportés	265	239
	1 666	3 592
<b>Financement</b>		
Remboursement du principal de l'emprunt hypothécaire	(719)	(679)
<b>Investissement</b>		
Achats de placements	(8 080)	(9 568)
Produit du rachat de placements	6 573	10 000
Achat d'immobilisations	(1 791)	(1 641)
	(3 298)	(1 209)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(2 351)	1 704
Trésorerie au début de l'exercice	6 067	4 363
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 716 \$	6 067 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario et d'accorder les autorisations d'enseigner.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 37 membres dont 23 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

En tant qu'organisme de réglementation professionnelle sans but lucratif, l'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

## 1. Principales méthodes comptables

La direction a préparé les états financiers de l'Ordre conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'Ordre a adopté les principales méthodes comptables suivantes :

### (a) Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les produits.

Les cotisations perçues d'avance sont reportées et comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles s'appliquent.

Tous les autres produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent être raisonnablement estimées et s'il existe une assurance raisonnable qu'elles pourront être perçues.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

### (b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative, comme suit :

---

Bâtiment	30 ans
Amélioration du bâtiment	15 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciel	3 ans

---

### (c) Instruments financiers

Les passifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, déduction faite des frais de financement ou coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, auxquels s'ajoutent les frais de financement ou coûts de transaction. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement et tiennent compte des intérêts courus.

Les actifs financiers sont soumis annuellement à un test de dépréciation, à la fin de l'exercice, s'il y a une indication de dépréciation. Si tel est le cas, l'Ordre doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le montant prévu ou le calendrier des flux de trésorerie futurs provenant d'un actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite à la valeur la plus élevée entre les flux de trésorerie prévus actualisés, le montant que l'Ordre pourrait obtenir en vendant l'actif financier ou le montant qu'il prévoit obtenir en exerçant son droit à toute garantie sur l'actif financier. Si les événements et circonstances s'améliorent, la moins-value sera reprise dans la mesure de l'amélioration, ne dépassant pas la valeur comptable initiale. La moins-value est comptabilisée par le biais d'un compte de correction de valeur, une charge correspondante étant inscrite à l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres.

#### (d) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## 2. Placements

	2018	2017
Banque de Montréal, CPG à 2,1 % échéant le 14 février 2019	8 148 \$	- \$
Banque de Montréal, CPG à 1,48 % échu le 22 février 2018	-	5 138
Banque de Montréal, CPG à 1,75 % échu le 20 novembre 2018	-	1 503
	8 148 \$	6 641 \$

Le solde des placements comprend des intérêts courus de 148 \$ (67 \$ en 2017).

## 3. Immobilisations

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	7 660 \$	- \$	7 660 \$	7 660 \$
Bâtiment	12 834	3 636	9 198	9 626
Amélioration du bâtiment	15 462	7 775	7 687	8 190
Mobilier	6 027	5 006	1 021	1 109
Matériel de bureau	4 769	4 309	460	666
Matériel informatique	2 057	1 751	306	323
Logiciel	2 517	250	2 267	1 451
	51 326 \$	22 727 \$	28 599 \$	29 025 \$

Le poste «Logiciel» comprend un montant de 2 221 \$ (1 357 \$ en 2017) qui se rapporte au développement en cours d'un nouveau système de gestion des cotisations intégré à une plateforme de gestion de la relation client. Ce montant ne sera pas amorti avant l'achèvement du projet.

#### **4. Crédoiteurs et charges à payer**

Les crédoiteurs et charges à payer au 31 décembre 2018 comprennent les remises gouvernementales exigibles de 274 \$ (239 \$ en 2017).

#### **5. Emprunt hypothécaire**

Le 23 juin 2010, l'Ordre a procédé à l'achat de huit étages d'un immeuble commercial en copropriété de 15 étages sis au 101, rue Bloor Ouest. Le vendeur a conservé les six étages du bas, y compris le rez-de-chaussée, qui abrite des locaux commerciaux. Le coût d'achat total de la propriété s'élevait à 20,5 millions de dollars, montant qui a été comptabilisé dans les immobilisations.

L'Ordre a obtenu de sa banque un emprunt hypothécaire de 14,12 millions de dollars pour financer l'achat. La propriété garantit cet emprunt hypothécaire amorti sur 30 ans. La propriété, une hypothèque mobilière et une cession générale des loyers et des baux servent de garantie à cet emprunt hypothécaire.

L'Ordre a aussi obtenu de sa banque un emprunt hypothécaire de construction de 6,14 millions de dollars pour financer l'amélioration du bâtiment. Les modalités de cet emprunt hypothécaire sont les mêmes que celles de l'emprunt hypothécaire contracté pour l'acquisition du bâtiment.

Aux 31 décembre, les soldes en cours se présentaient comme suit :

	2018	2017
Banque de Montréal, 5,77 %, payable par versements mensuels du principal et des intérêts de 93 \$, échéant le 30 juin 2020	10 288 \$	10 789 \$
Banque de Montréal, 5,77 %, payable par versements mensuels du principal et des intérêts de 40 \$, échéant le 30 juin 2020	4 473	4 691
	14 761	15 480
Moins la partie courante	762	719
	13 999 \$	14 761 \$

Calendrier des paiements de principal :

2019	762 \$
2020	13 999
	14 761 \$

## 6. Facilité de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de fonctionnement non garantie de 5 000 \$ au taux d'intérêt préférentiel majoré de 0,5 %. Aucun montant n'avait été prélevé sur la marge de crédit au 31 décembre 2018 (néant en 2017).

## 7. Engagements

L'Ordre a signé divers contrats de location-exploitation de matériel de bureau. Les paiements annuels estimatifs en vertu de ces contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

2019	29 \$
2020	26
2021	26
2022	24
	105 \$

## 8. Éventualités

L'Ordre est exposé à des réclamations qui peuvent survenir de temps à autre dans le cours normal de ses activités. La direction n'a connaissance d'aucune autre situation qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de l'Ordre ou sur ses résultats d'exploitation.

## 9. Capitaux propres

Le conseil de l'Ordre a désigné comme étant grevés d'une affectation interne certains fonds qui étaient auparavant désignés comme étant non affectés. Les fonds grevés d'une affectation interne ne sont disponibles que sur approbation du conseil. L'objectif de la réserve d'exploitation grevée d'une affectation interne est de disposer de deux mois de flux de trésorerie aux fins du maintien des activités et des programmes en cours ainsi que du financement des occasions et des obligations imprévues.

Au cours de l'exercice, le conseil a approuvé un virement interfonds de 8 372 \$ (néant en 2017) des fonds non affectés aux fonds grevés d'une affectation interne ainsi qu'un prélèvement de 629 \$ (néant en 2017) pour répondre aux besoins en matière d'exploitation.

## 10. Régimes de retraite

Les enseignantes et enseignants agréés qui travaillent à l'Ordre doivent participer au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le «RREO»), un régime à prestations déterminées. Parmi les salariés non enseignants, seuls quatre ne participent pas au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (l'«OMERS»), un régime à prestations déterminées semblables au RREO. Le RREO et OMERS sont tous deux des régimes de retraite interentreprises. L'Ordre verse une cotisation équivalente à celle des participants dans leur régime respectif. Les cotisations sont déterminées en fonction du relevé de fin d'exercice de chaque régime.

L'Ordre a enregistré une charge de retraite annuelle globale de 1 721 \$ (1 656 \$ en 2017) pour les deux régimes, laquelle est incluse dans les charges au titre des avantages sociaux figurant dans l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres.

## 11. Risques financiers

L'Ordre est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt, de marché, de crédit ou de flux de trésorerie découlant de ses instruments financiers. En outre, l'Ordre est d'avis qu'il n'est pas exposé à un risque important de liquidité parce que tous les placements sont détenus dans des instruments qui sont très liquides et qui peuvent être cédés pour régler des engagements.



Ordre des enseignantes  
et des enseignants  
de l'Ontario

Fixer la norme  
pour un enseignement  
de qualité

This publication is available in English under the title  
*Annual Report 2018 - Setting the Standard for Great Teaching.*

Pour en savoir davantage, écrivez-nous ou  
venez sur place :

Ordre des enseignantes et  
des enseignants de l'Ontario  
101, rue Bloor Ouest  
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416.961.8800  
Sans frais en Ontario : 1.888.534.2222  
Courriel : [info@oeeo.ca](mailto:info@oeeo.ca)  
[oeeo.ca](http://oeeo.ca)